



Département de l'éducation, de la culture et du sport
Service de la culture
Médiathèque Valais

Departement für Erziehung, Kultur und Sport
Dienststelle für Kultur
Mediathek Wallis

Plan de développement et de conservation (PDC) des collections de la Médiathèque Valais

Sion, le 1.5.2008

| | |
|---------|---|
| Auteurs | Alain Cordonier, Valérie Bressoud et Simon Roth en collaboration avec le personnel de la MV |
| Statut | Version révisée du 1.5.2008 adoptée par le bibliothécaire cantonal |

*"Un livre est fait pour être lu.
A chaque lecteur, son livre.
A chaque livre son lecteur.
Economisons le temps du lecteur.
La collection est un être vivant
qui grandit et se renouvelle constamment"*

S.R. Ranganathan *"Les cinq lois de la bibliothéconomie"*

" Le but final d'une politique de développement des collections est de mettre en place les critères et les outils assurant un développement cohérent et pertinent des collections - discipline par discipline - sous la forme d'un document écrit et diffusé afin d'assurer que les besoins de toutes les catégories d'usagers d'aujourd'hui et de demain soient couverts, à court, moyen et long terme"

Bertrand Calenge *"Les politiques d'acquisition"*

I. TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| 1. PRINCIPES GENERAUX | 6 |
| 1.1 MANDAT | 6 |
| 1.2 PUBLICS | 7 |
| 1.3 DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS | 7 |
| 1.3.1 COMPETENCES | 7 |
| 1.3.2 LIBERTE ET PLURALISME | 8 |
| 1.3.3 COLLABORATION ET COMPLEMENTARITE | 8 |
| 1.4 LA CONSERVATION ET LA PRESERVATION DES DOCUMENTS | 8 |
| 1.4.1 OBJECTIF ET PRINCIPES | 8 |
| 1.4.2 LES 5 NIVEAUX DE CONSERVATION | 9 |
| 1.4.2.1 NIVEAU 0 : CONSERVATION ILLIMITEE | 9 |
| 1.4.2.2 NIVEAU 1 : CONSERVATION A LONG TERME | 10 |
| 1.4.2.3 NIVEAU 2 : CONSERVATION A MOYEN TERME | 11 |
| 1.4.2.4 NIVEAU 3 : CONSERVATION A COURT TERME | 12 |
| 1.4.2.5 NIVEAU 4 : AUCUNE CONSERVATION | 12 |
| 1.5 LES PRINCIPES D'ELAGAGE | 13 |
| 1.6 PARTICIPATION DES CLIENTS AU PROCESSUS DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS | 14 |
| 1.6.1 PROPOSITIONS D'ACHAT | 14 |
| 1.6.2 DONATIONS | 14 |
| 1.7 OBJECTIF ET STATUT DU PLAN DE DEVELOPPEMENT DES COLLECTIONS (PDC) | 14 |
| 1.7.1 OBJECTIF | 14 |
| 1.7.2 STATUT | 15 |
| 2. COLLECTIONS PATRIMONIALES | 16 |
| 2.1 LIGNES DIRECTRICES GENERALES | 16 |
| 2.1.1 BASES LEGALES | 16 |
| 2.1.2 PRINCIPES DE SELECTION | 16 |
| 2.1.3 DEFINITIONS | 16 |
| 2.2 LIGNES DIRECTRICES SPECIFIQUES PAR SUPPORT | 17 |
| 2.2.1 LIVRES ET BROCHURES | 17 |
| 2.2.2 TRAVAUX UNIVERSITAIRES ET DES HAUTES ECOLES SPECIALISEES | 20 |
| 2.2.3 REVUES | 21 |
| 2.2.4 RAPPORTS ANNUELS PUBLIES | 22 |
| 2.2.5 JOURNAUX | 23 |
| 2.2.6 CARTES GEOGRAPHIQUES | 23 |
| 2.2.7 AFFICHES | 24 |
| 2.2.8 PETITS IMPRIMES | 25 |
| 2.2.9 PARTITIONS MUSICALES | 25 |
| 2.2.10 CEDEROMS | 26 |
| 2.2.11 SITE INTERNET | 26 |
| 2.2.12 IMAGES FIXES | 27 |
| 2.2.13 IMAGES EN MOUVEMENT (FILMS ET VIDEOGRAMMES) | 28 |
| 2.2.14 PHONOGRAMMES | 29 |

| | |
|---|----|
| 2.2.15 RESERVE : FONDS ANCIENS, BIBLIOPHILIE MODERNE, FONDS DE COLLECTIONNEURS VALAISANS | 30 |
|---|----|

3. COLLECTIONS ENCYCLOPEDIQUES **31**

| | |
|---|-----------|
| 3.1 LIGNES DIRECTRICES GENERALES | 31 |
| 3.1.1 DEFINITION | 31 |
| 3.1.2 BASES LEGALES | 31 |
| 3.1.2.1 MEDIATHEQUE D'ETUDE ET D'INFORMATION | 31 |
| 3.1.2.2 MEDIATHEQUE DE LECTURE PUBLIQUE | 31 |
| 3.1.2.3 MEDIATHEQUE POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II | 31 |
| 3.1.2.4 DOCUMENTATION PEDAGOGIQUE | 32 |
| 3.1.2.5 BIBLIOTHEQUE MUSICALE | 32 |
| 3.1.3 SELECTION | 33 |
| 3.1.4 TRAITEMENT | 36 |
| 3.2 LIGNES DIRECTRICES SPECIFIQUES PAR SUJETS | 37 |
| 3.2.1 GENERALITES | 38 |
| 3.2.2 PHILOSOPHIE | 39 |
| 3.2.3 PSYCHOLOGIE | 41 |
| 3.2.4 RELIGION | 43 |
| 3.2.5 ECONOMIE | 45 |
| 3.2.6 DROIT | 48 |
| 3.2.7 SCIENCES SOCIALES | 49 |
| 3.2.8 SCIENCES PURES | 51 |
| 3.2.9 CORPS HUMAIN, MEDECINE, SANTE | 53 |
| 3.2.10 SCIENCES APPLIQUEES, TECHNOLOGIES | 55 |
| 3.2.11 ARTS ET ARTS APPLIQUES | 57 |
| 3.2.12 BANDES DESSINEES | 59 |
| 3.2.13 CINEMA | 60 |
| 3.2.14 MUSIQUE | 61 |
| 3.2.15 SPORTS, JEUX, DIVERTISSEMENT, LOISIRS | 64 |
| 3.2.16 LINGUISTIQUE, HISTOIRE LITTERAIRE GENERALE | 66 |
| 3.2.17 LITTERATURE FRANÇAISE | 68 |
| 3.2.18 LITTERATURE ALLEMANDE | 70 |
| 3.2.19 AUTRES LITTERATURES | 72 |
| 3.2.20 GEOGRAPHIE | 73 |
| 3.2.21 HISTOIRE | 75 |

4. MISE EN ŒUVRE DU PDC **77**

| | |
|--|-----------|
| 4.1 ORGANISATION ET PROCESSUS DE SELECTION ET D'ACQUISITION | 77 |
| 4.1.1 RESPONSABILITES | 77 |
| 4.1.2 CAHIER DES CHARGES DU COORDINATEUR DE LA PDC | 77 |
| 4.1.3 CAHIER DES CHARGES DES SELECTIONNEURS DE SITE | 77 |
| 4.1.4 CAHIER DES CHARGES DES RESPONSABLES DE DOMAINE | 78 |

1. PRINCIPES GENERAUX

1.1 Le mandat de la Médiathèque Valais

Le mandat de la MV est multiple. Elle est à la fois

- une médiathèque générale d'étude et d'information
 - la médiathèque patrimoniale du Valais
 - une médiathèque de lecture publique
 - un centre de documentation pédagogique et la médiathèque spécialisée de la HEP
 - une médiathèque pour l'enseignement secondaire II
 - une bibliothèque spécialisée pour le domaine musical
- Dans ses sites de Sion et Brigue, et partiellement celui de St-Maurice, la MV est une **médiathèque générale d'étude et d'information**. De type encyclopédique, elle fournit à ses clients des collections de documents, d'autres sources d'information et un service de référence nécessaires à leur formation, à l'exercice de leur profession et à leur culture générale (*Base légale : loi sur la promotion de la culture (LPrC) art. 33 lit b*).
- Dans les sites de Sion et de Martigny, la MV est une **médiathèque patrimoniale**, dépositaire de fonds imprimés, audiovisuels et numériques concernant le Valais (*Base légale : LPrC art. 33 lit a*).
- Dans le cadre de contrats de prestation avec les communes de **Brigue**, de **Saint-Maurice** et de **Martigny**, la MV assure pour ces villes les services d'une **médiathèque de lecture publique** (*Bases : Conventions passées avec les trois communes concernées qui font explicitement référence aux Normes pour les bibliothèques de lecture publique de la Communauté de travail des bibliothèques de lecture publique*).
- La MV offre, dans ses sites de St-Maurice, Brigue et Sion, une **Documentation pédagogique** (ci après DP), qui se définit comme un centre de ressources didactiques et générales pour les enseignant-e-s praticiens, les enseignant-e-s en formation initiale et continue et les enseignant-e-s et les étudiant-e-s de la Haute école pédagogique du Valais (ci-après HEPVS). Elle est également dans les sites de Brigue et St-Maurice la médiathèque spécialisée de la HEP (*Bases : LIP, art. 89 et convention avec les services de l'enseignement et de la formation tertiaire du 16.02.2007*).
- Dans le site de St-Maurice, la MV fait office de **médiathèque secondaire II** en tant que médiathèque du collège de l'Abbaye de St-Maurice (*Base : Convention avec le Collège de l'Abbaye de St-Maurice*).

- Dans le site de Sion, la MV est une **bibliothèque musicale** qui a pour mission d'offrir au public spécialisé (étudiant-e-s des conservatoires) et général des partitions de musique pour leur permettre de pratiquer leur art (*Base : Convention avec le Conservatoire cantonal et le Conservatoire cantonal supérieur et Académie Tibor Varga*).
- Synthèse

| Mandat | Sion | Brigue | Martigny | St Maurice |
|---|-------------|---------------|-----------------|-------------------|
| Médiathèque d'étude et d'information générale | XXX | XXX | | Partiel |
| Médiathèque patrimoniale | XXX | | XXX | |
| Médiathèque de lecture publique | | XXX | XXX | XXX |
| Centre de documentation pédagogique | XXX | XXX | | XXX |
| Bibl. spécialisée HEPVS | | XXX | | XXX |
| Médiathèque de lycée-collège | | | | XXX |
| Bibliothèque musicale | XXX | | | |

1.2 Les publics de la Médiathèque Valais

- Dans ses 4 sites, la MV est une médiathèque publique ouverte à tous. Elle s'efforce, dans le cadre de ses acquisitions, de tenir compte des besoins de ses divers publics qui se répartissent au sein de quatre groupes principaux, à savoir :
 - le public général qui comprend toutes les personnes à la recherche d'information et de documentation de nature générale ou encyclopédique dans le cadre de ses activités d'information, de formation, de culture et de loisirs
 - le public scolaire (tous les sites) et étudiant (St-Maurice, Sion et Brigue pour le niveau secondaire II et Sion et Brigue pour le niveau bachelor)
 - le public des chercheurs sur le Valais (Sion et Martigny)
 - le public des enseignant-e-s en formation (Brigue et St-Maurice) ou praticien-ne-s (Brigue, Sion et St Maurice)
 - les autres bibliothèques, prioritairement valaisannes ou membres du réseau RERO

1.3 Le développement des collections

1.3.1 Compétences

L'article 25 du Règlement sur la promotion de la culture attribue la responsabilité du développement des collections au directeur de la MV : "Dans le respect du mandat de collection défini à l'article 33 de la LPrC¹, le directeur de la bibliothèque est responsable de la sélection et de l'acquisition des documents et des sources d'information mis à disposition

¹ Loi sur la promotion de la culture

du public". Cette compétence est déléguée aux directeurs et directrices de site dans le cadre de l'application du PDC.

1.3.2 Liberté et pluralisme

Les acquisitions de la MV sont équilibrées. Elles reflètent la diversité des tendances, des opinions, des points de vue, permettant ainsi une approche plurielle de la réalité dans une perspective d'ouverture et d'éducation à la réflexion critique. Aucune contrainte politique, idéologique ou religieuse n'infléchit ses choix.

1.3.3 Collaboration et complémentarité

Dans le cadre du développement de ses collections et de l'application du *Plan directeur des bibliothèques*, la MV collabore avec d'autres bibliothèques et centres de documentation spécialisée. Elle coordonne ses acquisitions avec les leurs, établissant ainsi un réseau documentaire valaisan complémentaire et cohérent, et soutient les bibliothèques communales et scolaires dans leur mission scolaire.

1.4 La conservation et la préservation des documents

1.4.1 Objectif et principes

Chaque document entré dans les fonds de la MV est traité non seulement bibliographiquement en fonction de sa forme et de son contenu, mais également en fonction de son état et de sa destination à long terme. Cette attribution se base sur une typologie des documents en fonction de la durée de leur conservation, depuis des documents de consommation courante, voire à éliminer, jusqu'à des documents de conservation illimitée.

➤ **Pour chaque exemplaire d'un document, un niveau de conservation**

A chaque exemplaire d'un document intégrant les collections de la MV est attribué un niveau de conservation.

➤ **Pour chaque niveau de conservation, des règles de préservation et de conservation à respecter**

A chaque niveau de conservation correspondent

- des critères de sélection (contenu) établis en fonctions de la mission de la médiathèque, de ses tâches, du contenu de ses collections et de son environnement culturel et historique
- des règles de condition de stockage à respecter (locaux)
- des règles régissant la diffusion de l'exemplaire (prêt, consultation sur place, prêt inter, photocopies, exemplaires de substitution...)
- des règles de traitement physique de l'exemplaire (équipement, colles, tampons...)
- des règles concernant la reliure

- des mesures de conservation/restauration à prendre (désacidification, restauration ou non...)
- des possibilités de passage d'un niveau à l'autre

1.4.2 Les 5 niveaux de conservation

- Niveau 0 = conservation illimitée
- Niveau 1 = conservation à long terme
- Niveau 2 = conservation à moyen terme (consommation contrôlée)
- Niveau 3 = conservation à court terme (consommation courante)
- Niveau 4 = aucune conservation (les éliminables)

1.4.2.1 Niveau 0 : Conservation illimitée

- **Contenu**
 - Imprimés patrimoniaux : exemplaires d'archive (documents dont on possède un autre exemplaire disponible pour la communication).
 - Audiovisuel patrimonial :
 - Documents édités : exemplaires d'archive (documents dont on possède un autre exemplaire disponible pour la communication).
 - Documents non édités : master / copie unique sans master.
- **Local** : Local spécialement équipé pour la conservation à long terme, distinct du lieu de stockage des mêmes documents classés en niveau 1 ou 2
- **Prêt** : Exclus du prêt et de la consultation.
- **Exposition** : lorsque celle-ci respecte les conditions matérielles déterminées par le contrat de prêt de la MV pour des documents uniques ainsi que les conditions intellectuelles, à savoir la qualité du commissaire de l'exposition, respectivement de l'institution responsable, ainsi que la documentation (catalogue et autres publications) qui l'accompagne.
- **Equipement**
 - Etiquette de bon papier neutre
 - Colle de conservation
 - Pas de code-barre
 - Tampon à sec
- **Reliure** : en principe, conserver les documents dans l'état d'origine sans reliure. Si on doit relier, pratiquer la reliure de conservation.

- **Conservation/restauration** : le plus de soins possibles seront donnés à ces collections d'archives.
 - Désacidification systématique de tout ce qui doit l'être
 - Photocopies exclues ; reproduction photographique de cas en cas par nos soins.
- **Passage** : Au niveau 1, si on trouve un meilleur exemplaire pour le remplacer.

1.4.2.2 Niveau 1 : Conservation à long terme

- **Contenu**
 - Imprimés patrimoniaux : exemplaires uniques
 - Imprimés anciens jusqu'en 1850
 - Imprimés précieux dès 1851 selon :
 - la valeur marchande
 - les tirages de tête
 - les petits tirages numérotés
 - les reliures d'art
 - les illustrations
 - origine et propriété du fonds
 - l'intérêt bibliophilique
 - édition originale
 - dédicace
 - Fonds manuscrits
 - Audiovisuel patrimonial
 - Documents édités : exemplaires uniques
 - Documents non édités : copies uniques avec master / copies multiples
- **Local** : Réserve actuelle améliorée. Locaux adaptés pour une conservation à long terme
- **Prêt** :
 - Exclus du prêt à domicile
 - Consultation sur demande, en salle spéciale, dans de bonnes conditions pour les ouvrages de la Réserve, ou consultation sur place pour les ouvrages en magasin
 - Prêt-inter avec autorisation du responsable des fonds précieux, uniquement aux bibliothèques possédant une salle de consultation surveillée et pour exposition
 - Pas de photocopies directes par les usagers
 - Exposition : lorsque celle-ci respecte les conditions matérielles déterminées par le contrat de prêt de la MV ainsi que les conditions intellectuelles, à savoir la qualité du commissaire de l'exposition, respectivement de l'institution responsable,

ainsi que la documentation (catalogue et autres publications) qui l'accompagne.

- **Equipement :**
 - Etiquette de bon papier neutre
 - Pas d'antivol
 - Pas de code-barre collé
 - Tampon à sec
 - Colle de conservation
- **Reliure :** en principe, conserver les documents dans l'état d'origine sans reliure. Si on doit relier, pratiquer la reliure de conservation.
- **Conservation/restauration :** le plus de soins possibles seront donnés à ces collections uniques
 - Désacidification systématique de tout ce qui doit l'être
 - Photocopies exclues, sauf avec autorisation du responsable de la documentation valaisanne ; pour les exemplaires uniques des imprimés patrimoniaux (bande rouge), reproduction photographique de cas en cas par nos soins.
- **Passage :** en cas de double, le meilleur exemplaire ira au niveau 0, le moins bon de tous vers les niveaux 2 ou 3 ou 4.

1.4.2.3 Niveau 2 : Conservation à moyen terme, consommation contrôlée

- **Contenu**
 - Imprimés patrimoniaux : exemplaires multiples
 - Audiovisuel patrimonial
 - Documents édités : exemplaires multiples
 - Collections encyclopédiques :
 - Ouvrages de référence (usuels), bibliographies
 - Outils de travail non renouvelables : ouvrages de bases, grandes éditions de texte, publications de sources, bibliographies
 - Périodiques de référence dont l'information garde sa valeur durant une période illimitée
 - Ouvrages concernant un domaine de compétence de la MV
 - Documents audio-visuels de référence
- **Local :** Libre-accès (loin des sources de lumière). Magasins ordinaires

- **Prêt :**
 - Prêt et prêt inter autorisés, sauf pour les ouvrages de référence et les journaux. Exclusion du prêt pour raisons techniques (format, planches...)
 - Photocopies autorisées par les usagers sur des machines adéquates ; éducation des utilisateurs
- **Passage :** Vers le niveau 1, selon l'évolution du contenu. Vers le niveau 3, si l'ouvrage est réédité

1.4.2.4 Niveau 3 : conservation à court terme, consommation courante

- **Contenu :** Collections encyclopédiques
 - Ouvrages et documents audio-visuels courants, fonds cantonaux d'intérêt général, fonds communaux des bibliothèques de Brigue et de Saint-Maurice
 - Périodiques dont l'information garde sa valeur durant une période limitée
- **Local :** libre-accès ou magasins ordinaires
- **Prêt :** Prêt généralisé y compris exclusion du prêt pour raisons techniques (format, planches...)
- **Passage :** Passage vers les niveaux 1, 2 ou 4 selon l'évolution du contenu.

1.4.2.5 Niveau 4 : aucune conservation : les éliminables

- **Contenu :** Collections encyclopédiques
 - Monographies : essentiellement les monographies des espaces en libre-accès éliminés selon des critères de désherbage qu'il reste à définir
 - Périodiques : périodiques à usage immédiat (seul numéro courant gardé) + périodiques de niveau 3 éliminés après une durée déterminée

1.5 Les principes de d'élagage

L'élagage comporte deux options : le retrait d'un libre accès et le transfert en magasin ou l'élimination définitive des collections. Il peut porter sur les livres, les périodiques et les non-livres (DVD, VHS, CD, CD-rom), sur une partie ou toutes les collections en libre accès et/ou en magasin. En ce qui concerne l'élimination définitive des documents, les bibliothèques

déposées auprès de la MV sont exclues de cette opération sans l'accord du déposant. Quant aux bibliothèques *données* à la MV, la convention signée lors de la donation fait foi.

En fonction de leurs mandats respectifs les 4 Médiathèques appliquent pour cette opération d'élagage des critères et une périodicité adaptés aux dispositions de la politique de développement des collections dont elles ont la responsabilité ainsi qu'à leurs besoins et ressources. Les 3 critères usuels à combinaisons multiples demeurent le nombre de prêt sur une période donnée selon les chiffres demandés à RERO, l'état physique du document et l'obsolescence du support et/ou du contenu (VHS, cassettes radio, encyclopédie, livres d'informatiques, livres liés aux métiers, etc.). L'opération, quant à sa partie décisionnelle, doit être menée par le personnel qualifié dans chaque MV (responsable des acquisitions).

- Toute opération d'élagage doit être annoncée au préalable par le site concerné au directeur de la MV, qui selon son appréciation, en informera le cas échéant les directions des autres sites, en précisant les collections concernées, les critères utilisés et le délai de réalisation.
- Une fois l'opération achevée, le site concerné annonce aux directeurs de site la présence d'un lot de documents à disposition, charge au responsable d'acquisition de chaque site de prendre contact avec la personne en charge du désherbage effectué et, le cas échéant, se rendre sur place dans les 15 jours pour y prélever des documents qui pourraient intéresser son site. Lors du désherbage on veillera particulièrement à attirer l'attention des sites de Sion (imprimés), respectivement de Martigny (audiovisuel), sur les documents concernant le Valais qui pourraient les intéresser.
- En ce qui concerne la Documentation pédagogique : la MV-St-Maurice et la MV-Brigue n'ont pas de mandat patrimonial en lien avec ces collections particulières, et l'élagage n'a pas à tenir compte de ce critère. Par contre les ouvrages, scolaires utilisés en Valais dont elles sont détentrices peuvent intéresser la MV-Sion qui a mission de conserver à long terme ce type de documents.
- En ce qui concerne les collections encyclopédiques, le mode d'élimination définitive des exemplaires élagués se fait selon les règles édictées par BiblioValais Excellence.
- Dans les exemplaires éliminés définitivement lors de l'opération d'élagage la marque de propriété doit être ôtée ou biffée et la mention « Retiré des collections de la Médiathèque Valais » y sera apposée au moyen de sceau adéquat.

1.6 Participation des clients au processus de développement des collections

1.6.1 Propositions d'achat

Les clients de la MV-Valais peuvent proposer aux 4 sites l'achat de documents (livres, revues, DVDs, CDs, etc.). Ces propositions sont acceptées ou refusées par les responsables de sélection de chaque site en fonction des critères énoncés dans le PDC. Une proposition refusée dans un premier site peut être transmise à un autre site en fonction des domaines de collections de celui-ci.

1.6.2 Donations

Les clients de la MV peuvent, à certaines conditions, offrir des documents aux différents sites de la MV (livres, CDs, DVDs, revues).

- Toute donation doit être précédée d'un premier contact avec le ou la responsable de sélection du site.
- Chaque site, en fonction de ses spécificités, peut refuser d'entrer en matière selon les documents proposés (livres, CDs ou DVDs en mauvais état, livres de poche, encyclopédies, revues, livres trop anciens, etc.).
- En cas d'acceptation d'un don dans sa globalité, chaque site se réserve le droit d'effectuer un tri et de restituer le solde au donateur ou de ne pas le conserver.
- Le mode d'élimination du solde relève, avec l'accord du donateur, de la compétence du site (Swiss-Lib, Emmaüs, vieux papiers, etc.).
- En cas de proposition de donation d'envergure (bibliothèque thématique ou patrimoniale), le directeur ou la directrice du site doit être averti-e en vue d'un échange d'information dans le cadre du CODIR.

1.7 Objectif et statut du Plan de développement des collections (PDC)

1.7.1 Objectif

Le plan de développement des collections définit les principes, les critères, les responsabilités et les modalités du développement des collections.

Il est destiné au personnel de la MV et, sous une forme appropriée, peut servir d'outil de communication pour les autorités politiques, les partenaires, les clients.

Le plan de développement des collections fixe la politique de conservation des documents. Cette dernière est basée sur les principes du PAC (Politique active de conservation) telle qu'elle est appliquée dans RERO. Son but est la préservation et la conservation sélective des documents.

1.7.2

Statut

Le premier plan de développement des collections a été préparé par le Comité de direction de la MV (CODIR) et adopté par le bibliothécaire cantonal le 1.7.2000. De même, les éléments concernant la Documentation pédagogique ont été préparés par les responsables des sites de la DP (Odis de Brigue, Sion et St-Maurice) et adopté par le directeur de la HEPVS. L'actuel PDC a été révisé par le CODIR et adopté par le bibliothécaire cantonal le 1.05.2008. Il entre en fonction immédiatement pour une durée de cinq ans, au terme de laquelle une révision sera effectuée.

Ce plan s'applique à tous les sites de la MV, pour l'ensemble des collections, quelles qu'en soient les sources de financement, cantonales ou communales.

2. COLLECTIONS PATRIMONIALES

2.1 Lignes directrices générales

2.1.1 Bases légales

La loi sur la promotion de la culture du 15 novembre 1996 définit clairement, à l'art. 33a, la fonction patrimoniale de la MV :

"La Bibliothèque a pour buts de :

a) rassembler, acquérir, répertorier, conserver, mettre en valeur et rendre accessibles les documents imprimés et audiovisuels, notamment les photographies, documents cinématographiques et enregistrements sonores, ainsi que les informations fixées sur d'autres supports, concernant le Valais".

En outre, dans le règlement sur la promotion de la culture du 7 juillet 1999, il est précisé, à l'art. 24, al.2 :

"Les collections patrimoniales... dont la bibliothèque est détentrice ou dépositaire, sont conservées, gérées et mises en valeur au Centre valaisan de l'image et du son (CEVIS) lorsqu'il s'agit de documents audiovisuels et au siège de Sion pour les autres documents".

2.1.2 Principes de sélection

Les collections patrimoniales ont pour but de fournir sur le Valais et sous tous ses aspects - géographiques, historiques, culturels, économiques, sociaux, etc. - une documentation cohérente, représentative et significative.

Dans ce cadre, priorité est donnée aux documents traitant de sujets valaisans, la notion d'auteur valaisan étant subsidiaire, sauf dans les oeuvres de création.

2.1.3 Définitions

Dans le cadre du PDC, les expressions ci-dessous sont à comprendre dans le sens suivant :

◆ **Sujet valaisan** : sont considérés comme sujets valaisans :

- * le **Valais** dans son espace géographique et toutes les activités qui s'y déroulent ainsi que les relations qu'il entretient avec d'autres espaces géographiques.
- * les **personnes** établies durablement en Valais ou qui n'y sont pas établies mais qui entretiennent avec lui des liens dont la nature et la profondeur sont avérées. Il en résulte qu'une personne peut, dans certaines circonstances, être considérée comme sujet valaisan seulement pour une durée déterminée.

◆ **Auteur valaisan** :

- * sont considérés comme auteurs valaisans les personnes, auteurs de textes littéraires ou non, établies durablement en Valais ou qui n'y sont pas établies mais qui entretiennent avec lui des liens dont la nature et la profondeur sont avérées. Il en résulte qu'une personne peut être

considérée comme auteur valaisan, dans le sens patrimonial, seulement pour une durée déterminée.

- * parmi les auteurs valaisans, sont considérés comme **écrivains**, les auteurs de **textes littéraires**, nés en Valais et ayant gardé un lien avec le Valais.

◆ Editeur / producteur valaisan

- * éditeur ou producteur durablement établi en Valais. Dans certaines circonstances, un éditeur peut être considéré comme valaisan pour une partie seulement de sa production.

◆ Imprimeur / réalisateur

- * imprimeur (réalisateur, fabricant) durablement établi en Valais. Dans certaines circonstances, un imprimeur peut être considéré comme valaisan pour une partie seulement de sa production.

N.B. : Dans la suite de ce document, les expressions : sujet valaisan, auteur valaisan, éditeur / producteur valaisan, imprimeur / réalisateur valaisan, se réfèrent explicitement aux définitions ci-dessus.

2.2 Lignes directrices spécifiques par support

2.2.1 Livres et brochures

A .Sélection

◆ Sélection par le sujet

- * Concerne le Valais (espace géographique) = exhaustivité
- * Concerne les liens avec le Valais

Arc alpin dans sa globalité comme espace et lieu de vie : traité dans les collections encyclopédiques. Dans le domaine de la littérature alpine, les livres sont considérés comme des Vallesiana (sélection par le sujet) si environ un tiers de leur contenu concerne le Valais.

- * Régions limitrophes : si le document évoque les relations historiques ou autres avec le Valais = exhaustivité; si le document évoque des points communs de civilisation avec le Valais = sélection représentative

Exemples : tout sur les relations historiques entre le Valais et la Savoie; une sélection représentative des ouvrages sur la viticulture ou la raclette en vallée d'Aoste, la fabrication des cloches de vaches en Savoie, le dialecte de l'Oberland bernois

- * Emigration :

⇒ Walser = exhaustivité, pour autant que le document traite de la culture des Walser

- ⇒ Service étranger valaisan = exhaustivité
- ⇒ Emigration contemporaine 19^e-20^e : phénomène migratoire = exhaustivité; collectivités constituées sur place = exhaustivité, pour autant que le document traite de la civilisation et du pays d'origine

- * Concerne les personnes établies

- * durablement en Valais = exhaustivité
- * hors du Valais, si lien avec le Valais = exhaustivité

Exemples :

- Personnes établies en Valais : Maurice Chappaz, Marie Métrailler, Rainer Maria Rilke (pour autant que la période d'établissement y soit traitée).
- Personnes établies hors du Valais et en lien avec lui : Jérôme Meizoz, Jean Graven, Alexandre Jollien

- * Concerne l'école valaisanne

Le matériel scolaire en usage dans les classes valaisannes du primaire et du secondaire 1 et 2 est aussi considéré comme sujet valaisan

◆ Sélection par l'auteur (auteur valaisan)

- * Personne établie en Valais = exhaustivité pour la période d'établissement, puis sélection pour le reste de l'œuvre

Exemples : tout Maurice Chappaz. Tous les titres de Rainer Maria Rilke ou de Carl Zuckmayer écrits en Valais

- * Personnes établies hors du Valais dont la biographie a un lien avec le Valais

- * écrivains = exhaustivité

Exemples : Alain Bagnoud, Jean-Luc Benoziglio

- * autres auteurs = exhaustivité pour un choix d'auteurs sélectionnés en fonction du lien avec le Valais, de la représentativité, de la notoriété

Exemples : Gérald Arlettaz, Uli Windisch

◆ Sélection par l'illustrateur = idem que par l'auteur

◆ Sélection par le traducteur

- * traductions faites par des écrivains valaisans = exhaustivité
- * traductions, par des auteurs valaisans, de textes à valeur littéraire = exhaustivité
- * traductions, par des auteurs valaisans, de textes qui ne sont pas de valeur littéraire = sélection d'auteurs et/ou de textes en fonction de la notoriété de l'un ou de l'autre

N.B. : Sont exclues de la sélection essentiellement des traductions de textes techniques, administratifs, littérature grise.

◆ Sélection par le préfacier

- * Préface rédigée par des écrivains valaisans = exhaustivité
- * Préface rédigée par des auteurs valaisans = sélection en fonction de la notoriété du préfacier et de l'œuvre préfacée

◆ Sélection par l'éditeur

- * Siège social en Valais : exhaustivité de leur propre production pour la période d'activité en Valais

◆ Sélection par l'imprimeur

- * Rien qui n'entre pas dans les autres catégories : l'imprimeur ne constitue pas à lui seul un critère de sélection

Responsabilité : MV-Sion / Section de la documentation valaisanne

B. Acquisition

◆ Sources et modes de sélection :

- * presse valaisanne, *Livre suisse*, *Convention avec les imprimeurs*, catalogues des éditeurs, dons. En ce qui concerne les ouvrages évoquant les Walser de la MV-Sion, les acquisitions se font en collaboration avec le responsable de la Walserbibliothek (Internationalen Vereinigung für Walsertum Brig).

◆ Acquisition :

- * 2 exemplaires, dont un exemplaire de prêt et un exemplaire d'archive. Pour les ouvrages destinés également au libre-accès de Pratifori, 3 exemplaires
- * 1 seul exemplaire dans les cas suivants :
 - * les ouvrages dont une seule partie concerne le Valais : il s'agit essentiellement de mélanges, de contributions de différents auteurs sur divers thèmes dont certains seulement concernent le Valais
 - * les brochures constituées de tirés à part ou d'extraits
 - * les ouvrages précieux de la réserve.
- * 3 exemplaires pour les livres de photographies, dont un pour la MV - Martigny

Responsabilité : MV-Sion / STDI

C. Traitement

◆ Signalement : dans RERO

◆ Localisation : MV-Sion

◆ Mesures de sauvegarde : réalisation d'un deuxième exemplaire de prêt *Livre à la carte* pour les livres dont on ne possède qu'un seul exemplaire (équipé d'une bande rouge)

- ◆ **Conservation** : niveau 0 du PAC pour les exemplaires d'archive; niveau 1 pour les exemplaires uniques; niveau 2 pour les exemplaires multiples et les tirés à part dont la MV possède la revue ou le volume

2.2.2 Travaux universitaires et des hautes écoles spécialisées

A. Sélection

En ce qui concerne les travaux de bachelor, de master et de doctorat réalisés auprès d'universités ou de hautes écoles spécialisées hors du canton du Valais, sélection par le sujet uniquement (concerne le Valais)

En ce qui concerne les travaux de bachelor et de master réalisés auprès de hautes écoles spécialisées localisées en Valais, la sélection par l'éditeur/le producteur valaisan s'applique.

Les travaux de bachelor de la HEPVS sont sélectionnés par les soins du producteur (selon la convention signée avec la MV le 7.03.07)

B. Acquisition

◆ Sources et modes de sélection :

presse valaisanne, *Livre suisse*, catalogues des éditeurs, dons, conventions avec les hautes écoles

◆ Acquisition :

- * 2 exemplaires, dont un exemplaire de prêt et un exemplaire d'archive.
- * Si le document (bachelor, master, thèse) est déjà disponible sur la bibliothèque numérique RERO DOC, la MV-Sion en imprime un seul exemplaire
- * Les thèses universitaires : la MV-Sion acquiert deux exemplaires de la version dite « de défense ». A la demande de l'auteur, la MV-Sion peut limiter la consultation jusqu'à la publication de la thèse
- * selon la convention signée avec la HEPVS, les travaux de bachelor sélectionnés par l'institution sont déposés à un exemplaire à la MV et la version électronique est intégrée à RERO DOC, selon différents niveaux d'accessibilité, par les soins de la MV

Responsabilité : MV-Sion / STDI

C. Traitement

◆ **Signalement** : dans RERO

◆ **Localisation** : MV-Sion

◆ **Conservation** : niveau 0 du PAC pour les exemplaires d'archive; niveau 1 pour les exemplaires uniques; niveau 2 pour les exemplaires multiples

2.2.3 Revues

Définition et sélection

◆ Définition

Est définie comme une revue : une publication périodique (bi-mensuelle, mensuelle, trimestrielle, annuelle) qui contient des essais, des comptes rendus, des articles scientifiques mais également des informations thématiques régionales ou locales.

◆ Sélection par le sujet

- * Concerne pour l'essentiel de son contenu le Valais = exhaustivité; pour les autres, sélection d'articles touchant le Valais reçus par l'Argus ou repérés dans les revues auxquelles la MV est abonnée
- * Revues spécialisées qui traitent régulièrement de sujets spécifiques au Valais sans que ceux-ci ne constituent l'essentiel de son contenu = exhaustivité
- * Revues des régions limitrophes qui traitent de thèmes généraux en relation avec la civilisation du Valais = exhaustivité
- * Concerne les Valaisans hors canton :
 - * Walser = exhaustivité dans la mesure où elles traitent de la culture des Walser
 - * Communautés organisées qui maintiennent des liens avec la civilisation d'origine et le Valais = exhaustivité

◆ Sélection par l'éditeur commercial

- * Siège social en Valais : exhaustivité de leur production pour la période d'activité en Valais

◆ Sélection par la rédaction

- * Dans la mesure où la rédaction a un lien durable et fort avec le Valais et assure elle-même la production de l'essentiel du contenu = exhaustivité

◆ Sélection par l'imprimeur

- * L'imprimeur ne constitue pas à lui seul un critère de sélection

Responsabilité : MV-Sion / Section de la documentation valaisanne

B. Acquisition

- ◆ **Sources et modes de sélection** : presse valaisanne, *Livre suisse*, *Convention avec les imprimeurs*, catalogues des éditeurs, dons
- ◆ **Acquisition** : en principe, un seul exemplaire; pour les revues importantes et très utilisées, un deuxième exemplaire d'archive
- ◆ **En cas d'abandon de la version papier** :

- a) pour celles qui ne proposent plus que la version électronique (payante ou gratuite) voir 3.1.3 sélection ressources électroniques
- b) pour celles qui ont un site actif en complément de la revue : mention du site dans la notice RERO et dans l'inventaire des sites valaisans tenus à jour par la MV.
- c) pour celles qui ne fournissent plus que des infos sous forme électronique en attachement : impression par les soins de la MV-Sion.

Responsabilité : MV-Sion / STDI

C. Traitement

- ◆ **Accessibilité** : titres des revues signalés dans RERO; accès direct à la collection de l'Argus classée par matière; sélection d'articles dans la Bibliographie valaisanne
- ◆ **Localisation** : MV-Sion
- ◆ **Conservation** : niveau 0 du PAC pour exemplaires d'archive; niveau 1 pour les exemplaires uniques; niveau 2 pour les exemplaires multiples.

2.2.4 Rapports annuels publiés

A. Sélection

- ◆ Collectivités publiques valaisannes (Etat, Eglises, communes, bourgeoisies et leurs établissements) = exhaustivité de ce qui est imprimé
- ◆ Autres personnes morales valaisannes avec siège dans le canton = sélection en fonction de la représentativité, de la notoriété, de la taille de la société
- ◆ Personnes morales avec siège hors canton = sélection en fonction de la spécificité (activité et contenu en rapport avec le Valais), la notoriété, la taille

Responsabilité : MV-Sion / Section de la documentation valaisanne

B. Acquisition

- ◆ **Sources et modes de sélection** : liste d'autorité des personnes morales dont le rapport est sélectionné
- ◆ **Acquisition** : en principe, 1 exemplaire; 2 exemplaires pour les rapports dont l'intérêt dépasse le simple compte-rendu des seules activités de l'institution; 3 exemplaires pour les publications officielles du canton ; lorsque les documents ne sont plus proposés qu'en support électronique : impression par les soins de la MV-Sion du document et catalogage.

Responsabilité : MV-Sion / STDI

C. Traitement

- ◆ **Signalement** : dans RERO
- ◆ **Localisation** : MV-Sion

- ◆ **Conservation** : niveau 0 du PAC pour les exemplaires d'archive; niveau 1 pour les exemplaires uniques; niveau 2 pour les exemplaires multiples

2.2.5 Journaux

◆ Définition et sélection

Est définie comme un journal valaisan : une publication possédant une périodicité hebdomadaire minimale ou l'ayant possédée, relatant les faits saillants dans un ou plusieurs domaines, éditée en Valais ou concernant pour une partie essentielle le Valais.

- * Edités en Valais ou qui concernent pour une partie essentielle le Valais = exhaustivité
- * Edités hors du canton = sélection d'articles signés dont le sujet concerne le Valais (Argus)

Responsabilité : MV-Sion / Section de la documentation valaisanne

B. Acquisition

- ◆ **Sources et modes de sélection** : presse valaisanne, Argus de la presse
- ◆ **Acquisition** : 2 ex. pour les quotidiens édités en Valais; 1 ex. pour les autres journaux

Responsabilité : MV-Sion / STDI pour les journaux; MV-Sion / section de la documentation valaisanne pour l'Argus

C. Traitement

- ◆ **Signalement** : titres des journaux signalés dans RERO; accès direct à la collection de l'Argus classée par matière; sélection d'articles dans la Bibliographie valaisanne
- ◆ **Localisation** : MV-Sion
- ◆ **Mesures de sauvegarde** : microfilmage des journaux édités en Valais + *La Presse Riviera/Chablais*
- ◆ **Conservation** : niveau 0 du PAC pour les originaux; niveau 1 pour les microfilms

2.2.6 Cartes géographiques

A. Sélection

- ◆ Cartes, plans, panoramas publiés
 - * Sujet concernant pour l'essentiel le Valais : exhaustivité
 - * Sujet en relation avec le Valais : sélection en fonction de l'importance accordée au Valais

Responsabilité : MV-Sion / Section de la documentation valaisanne

B. Acquisition

- ◆ **Sources et modes de sélection** : presse valaisanne, *Livre suisse*, *Convention avec les imprimeurs*, catalogues des éditeurs, dons
- ◆ **Acquisition** : 2 ex., sauf pour les cartes nationales non pliées à un seul ex.

Responsabilité : MV-Sion / STDI

C. Traitement

- ◆ **Signalement** : dans RERO
- ◆ **Localisation** : MV-Sion
- ◆ **Conservation** : niveau 0 du PAC pour les exemplaires d'archive; niveau 1 pour les cartes pliées; niveau 2 pour les autres

2.2.7 Affiches

A. Sélection

- ◆ Sujet concernant le Valais par le contenu ou le lieu : sélection en fonction de la valeur graphique, de la notoriété, de la représentativité, de l'impact
- ◆ Auteur (artiste, graphiste...) valaisan : sélection en fonction de la notoriété de l'auteur et de la valeur de l'œuvre
- ◆ Impression en Valais : pas pertinent

Responsabilité : MV-Sion / Section de la documentation valaisanne

B. Acquisition

- ◆ **Sources et modes de sélection** : *Convention avec les imprimeurs*, contacts réguliers avec la Société générale d'affichage et les collectionneurs; antiquariat, ventes aux enchères
- ◆ **Acquisition** : un exemplaire; (2 exemplaires pour les affiches lithographiées dans la mesure du possible)

Responsabilité : MV-Sion / STDI et Section de la documentation valaisanne

A. Traitement

- ◆ **Signalement** : prioritairement dans la base des affiches en ligne élaborée par la Bibliothèque Nationale Suisse et, secondairement, dans la base de données de RERO.
- ◆ **Localisation** : MV-Sion
- ◆ **Mesures de sauvegarde** : numérisation de toute la collection (et copie de sauvegarde à la MV-Martigny)
- ◆ **Conservation** : niveau 1 du PAC

2.2.8 Petits imprimés

A. Sélection

- ◆ Prospectus, programmes, livrets de fête, catalogues, travaux de ville, étiquettes de vins, images mortuaires, etc.
- ◆ Sélection en fonction de la représentativité, de la valeur informative, de l'originalité, de l'impact

Responsabilité : MV-Sion / Section de la documentation valaisanne

B. Acquisition

- ◆ **Sources et modes de sélection** : *Convention avec les imprimeurs*, presse valaisanne, échange avec collectionneurs
- ◆ **Acquisition** : en principe, 1 exemplaire; 2 ex. pour les catalogues d'exposition. A partir de 2005, les catalogues d'exposition ne sont plus entreposés dans les collections spéciales. Ils sont acquis à 2 ou 3 ex. selon les critères définis au point 2.2.1 livres et brochures

Responsabilité : MV-Sion / Section de la documentation valaisanne et STDI

C. Traitement

- ◆ **Signalement** : signalement des rubriques générales et des catalogues d'exposition dans RERO; accès direct à la collection d'étiquettes de vin (classement alphabétique des négociants et vigneron-encaveurs + classement thématique)
- ◆ **Localisation** : MV-Sion
- ◆ **Conservation** : niveau 1 du PAC; niveau 2 pour les catalogues d'exposition

2.2.9 Partitions musicales

A. Sélection

- ◆ Auteur valaisan (musique, paroles) : exhaustivité de ce qui est publié
- ◆ Arrangeur valaisan : exhaustivité de ce qui est publié
- ◆ Editeur valaisan : exhaustivité de ce qui est publié

Responsabilité : MV-Sion / Section de la documentation valaisanne

B. Acquisition

- ◆ **Sources et modes de sélection** : *Livre suisse*, catalogues des éditeurs
- ◆ **Acquisition** : 1 ex.

Responsabilité : MV-Sion / STDI

C. Traitement

- ◆ **Signalement** : dans RERO
- ◆ **Localisation** : MV-Sion
- ◆ **Conservation** : niveau 1 du PAC

2.2.10 Cédéroms

A. Sélection

- ◆ mêmes principes de sélection que pour les livres et brochures (cf. 2.2.1)

Responsabilité : MV-Sion / Service de la documentation valaisanne

B. Acquisition

- ◆ **Sources et modes de sélection** : idem que pour les livres et brochures
- ◆ **Acquisition** : 2 exemplaires. Si le document est jugé intéressant pour le libre accès de Pratifori, un troisième exemplaire est acheté par la MV-Sion

Responsabilité : MV-Sion, STDI

C. Traitement

- ◆ **Signalement** : dans RERO
- ◆ **Localisation** : MV-Sion (2^{ème} ex. de prêt) ; MV-Martigny (1 ex d'archive + 1 ex. de prêt)
- ◆ **Conservation** : niveau 0 du PAC pour l'ex. d'archive de la MV-Martigny; niveau 1 pour les exemplaires uniques ; niveau 2 pour les exemplaires multiples

2.2.11 Sites Internet

A. Sélection

La MV répertorie sur son site, par rubrique, les sites web valaisans (sujet valaisan, auteur valaisan, éditeur/producteur valaisan) et vérifie régulièrement la validité de ces liens. Cet inventaire n'a toutefois pas pour finalité une conservation à long terme.

La MV participe au projet « Archives Web Suisse », qui fait partie du domaine E-Helvetica piloté par la Bibliothèque Nationale Suisse ; ce projet doit permettre la conservation à long terme d'une sélection de sites liés au Valais. Les critères de sélections seront définis entre la BNS et les bibliothèques partenaires dans le courant 2008

Responsabilité : MV-Sion / section de la documentation valaisanne

B. Acquisition

Sources et modes de sélection : l'inventaire des sites web valaisans de la MV sert de base à la sélection des sites conservés

Responsabilité : MV-Sion / section de la documentation valaisanne

C. Traitement

Signalisation : dans la base « Archives Web Suisse » et dans le Catalogue RERO

- ◆ **Localisation** : Bibliothèque Nationale Suisse
- ◆ **Conservation** : Bibliothèque Nationale suisse

2.2.12 Images fixes

A. Sélection

◆ **Sujet valaisan**

- * Sujet concernant le Valais et les personnes qui y sont établies
 - * document publié : exhaustivité
 - * document non publié : sélection de fonds en fonction de l'importance, de la qualité et de la représentativité
- * Sujet concernant les personnes établies hors du Valais
 - * sélection en fonction de l'importance du lien, de l'originalité, de la notoriété et de la représentativité de la personne

◆ **Auteur valaisan**

(photographe, illustrateur, etc.)

- * document publié : exhaustivité
- * document non publié : sélection de fonds en fonction de l'importance, de la qualité et de la représentativité

◆ **Editeur valaisan**

- * document publié : exhaustivité

◆ **Imprimeur valaisan**

- * non pertinent

Responsabilité : MV-Martigny

B. Acquisition

- ◆ **Sources et modes de sélection** : accords avec les éditeurs, contacts personnels, achats, échanges, dons, dépôts
- ◆ **Acquisition** : 1 exemplaire (collection ou fonds)
REMARQUE : pour les livres de photographies, cf. livres et brochures (3 exemplaires, dont un pour la MV-Martigny)

Responsabilité : MV-Martigny

C. Traitement

- ◆ **Signalement** : classement géographique et thématique, inventaire, vidéodisque, signalé dans RERO
- ◆ **Localisation** : MV-Martigny
- ◆ **Mesures de sauvegarde** : numérisation
- ◆ **Conservation** : niveau 0 du PAC pour les exemplaires d'archive; niveau 1 pour les exemplaires uniques; niveau 2 pour les exemplaires multiples

2.2.13 Images en mouvement (Films et vidéogrammes)

A. Sélection

◆ **Sujet valaisan**

- * Sujet concernant le Valais et les personnes établies en Valais ou tourné essentiellement en Valais
 - * diffusé en salle : exhaustivité
 - * diffusé à la télévision : sélection en fonction de l'importance, de la qualité et de la représentativité.
 - * non diffusé : sélection de fonds en fonction de l'importance, de la qualité et de la représentativité
- * Sujet concernant des personnes établies hors du Valais
 - * Sélection en fonction de l'importance du lien avec le Valais ainsi que de l'originalité, de la représentativité et de la notoriété de la personne

◆ **Auteur valaisan**

(auteur ou réalisateur)

- * oeuvre commerciale : sélection en fonction de l'importance du lien avec le Valais, de l'originalité et de la notoriété
- * oeuvre non commerciale : sélection de fonds en fonction de l'importance, de la qualité, de la représentativité

◆ **Producteur valaisan**

- * oeuvre commerciale : sélection de fonds en fonction de l'importance, de la qualité et de la représentativité, de la notoriété

◆ **Collaborateur valaisan**

(musique, commentaires, acteur...)

- * sélection de films ou de fonds en fonction de l'importance, de la qualité, de la notoriété et de la représentativité

Responsabilité : MV-Martigny et MV-Sion/ Section documentation valaisanne

B. Acquisition

- ◆ **Sources et modes de sélection** : presse, publicité, contacts; pour les documents commercialisés : informations transmises par la section de la documentation valaisanne
- ◆ **Acquisition** : 2 exemplaires, dont un d'archive. Si le document est jugé intéressant pour le libre accès de Pratifori, un troisième exemplaire est acheté par la MV-Sion

Responsabilité : MV-Martigny et MV-Sion / STDI

C. Traitement

- ◆ **Signalement** : inventaire, signalé dans RERO
- ◆ **Localisation** : MV-Sion (2^{ème} ex. de prêt) ; MV-Martigny (1 ex d'archive + 1 ex de prêt)
- ◆ **Mesures de sauvegarde** : copie (sauvegarde et consultation)

- ◆ **Conservation** : niveau 0 du PAC pour les exemplaires d'archive; niveau 1 pour les exemplaires uniques, niveau 2 pour les exemplaires multiples

2.2.14 Phonogrammes

A. Sélection

◆ **Sujet valaisan**

- * Document concernant le Valais et les personnes établies en Valais :
 - * produit commercial : exhaustivité
 - * diffusé (radio) : sélection en fonction de l'importance, de la qualité, de la notoriété et de la représentativité
 - * non publié : sélection de fonds en fonction de l'importance, de la qualité de la représentativité, de la notoriété
 - * L'enregistrement dans un studio valaisan ne constitue pas à lui seul un critère de sélection
- * Document concernant des personnes établies hors du Valais :
 - * Sélection en fonction de l'importance du lien, de l'originalité de la représentativité, de la notoriété

◆ **Auteur valaisan**

- * oeuvre commerciale : exhaustivité
- * oeuvre non commerciale : sélection de fonds en fonction de l'importance, de la qualité, de la représentativité, de la notoriété

◆ **Producteur valaisan**

- * oeuvre commerciale : exhaustivité

◆ **Interprète valaisan**

- * sélection de productions en fonction de l'importance, de la qualité, de la représentativité, de la notoriété

Responsabilité : MV-Martigny et MV-Sion, section documentation valaisanne

B. Acquisition

- ◆ **Sources et modes de sélection** : presse, publicité, contacts pour les documents commercialisés : informations transmises par la section de la documentation valaisanne
- ◆ **Acquisition** : 2 exemplaires, dont un d'archive. Si le document est jugé intéressant pour le libre accès de Pratifori, un troisième exemplaire est acheté par la MV-Sion

Responsabilité : MV-Martigny et MV-Sion/STDI

C. Traitement

- ◆ **Signalement** : inventaire, signalé dans RERO

- ◆ **Localisation** : MV-Sion (2^{ème} ex. de prêt) ; MV-Martigny (1 ex d'archive + 1 ex de prêt)
- ◆ **Mesures de sauvegarde** : copie (sauvegarde et consultation)
- ◆ **Conservation** : niveau 0 du PAC pour les exemplaires d'archive; niveau 1 pour les exemplaires uniques, niveau 2 pour les exemplaires multiples

2.2.15 Réserve : fonds anciens, bibliophilie moderne, fonds de collectionneurs valaisans

A. Sélection

- ◆ Fonds ancien (des origines à 1850) : mêmes principes de sélection que pour les livres et brochures (cf. 2.2.1)
- ◆ Bibliophilie moderne (ouvrages à tirages numérotés, éditions avec gravures originales) : mêmes principes de sélection que pour les livres et brochures (cf. 2.2.1). Lors de la souscription ou de la vente d'une édition de bibliophilie moderne, en cas de choix entre diverses variantes (papier, gravure originale, etc.), la direction de la MV-Sion tranche
- ◆ Fonds de collectionneurs valaisans :
 - * Sélection en fonction de la nature du fonds (en lien ou non avec le Valais), de sa valeur historique ou bibliophilique, de sa cohérence
 - * Sélection en fonction de la personnalité du collectionneur, de sa notoriété, de ses relations avec le Valais

Responsabilité : MV-Sion, section de la documentation valaisanne

B. Acquisition

- ◆ **Sources et modes de sélection** : catalogues de bouquinistes et d'antiquaires, foires du livre, relations personnelles, dons
- ◆ **Acquisition** : 1 exemplaire

Responsabilité : MV-Sion/STDI

C. Traitement

- ◆ **Signalement** : dans RERO
- ◆ **Localisation** : MV-Sion
- ◆ **Conservation** : niveau 1 du PAC

3. COLLECTIONS ENCYCLOPEDIQUES ET SPECIALISEES

3.1 Lignes directrices générales

3.1.1 Définitions

Dans le cadre du PDC sont considérées comme des **collections encyclopédiques** celles qui ressortent des missions de la MV en tant que Médiathèque d'étude et d'information, de médiathèque de lecture publique ou de médiathèque pour l'enseignement secondaire II. Les collections qui découlent des missions attribuées pour la Documentation pédagogique, la médiathèque de la HEP ou la Bibliothèque musicale sont définies comme des collections spécialisées.

3.1.2 Bases légales

3.1.2.1 Médiathèque d'étude et d'information

La loi sur la promotion de la culture du 15 novembre 1996 définit, à l'article 33b, la fonction encyclopédique de la MV :

"La Bibliothèque cantonale a pour buts de :

rendre accessibles au public des collections de documents, d'autres sources d'information et un service de référence nécessaires à la formation et à la culture générale".

3.1.2.2 Médiathèque de lecture publique

Les conventions passées avec les communes pour lesquelles la MV gère un service de médiathèque de lecture publique font explicitement référence aux *Normes pour les bibliothèques de lecture publique* de la CLP. Ces dernières définissent la mission d'une bibliothèque de lecture publique de la manière suivante (ed. 1995, p. 5) :

« La bibliothèque de lecture publique est un service permettant à chacun l'accès aux livres et autres documents à des fins d'information, de formation initiale et continue, de culture, de délassement et d'occupation des loisirs »

3.1.2.3 Médiathèque pour l'enseignement secondaire II

La convention passée avec le Collège de l'Abbaye de St Maurice fait explicitement référence aux *Directives concernant les bibliothèques communales et scolaires* du DECS (03.06.2004) qui définissent la mission d'une bibliothèque scolaire de l'enseignement secondaire de la manière suivante (art.11. lit. c):

La bibliothèque « joue le rôle de centre de documentation et d'information et répond aux besoins de base des étudiants en favorisant notamment leur familiarisation avec les techniques de recherche documentaire. La bibliothèque constitue le centre des ressources documentaires de l'établissement scolaire tant pour les élèves que pour les enseignants. Elle assure la gestion et donne accès à l'ensemble des sources d'information audiovisuelles, multimédias et internet ».

3.1.2.4 Documentation pédagogique

Basée sur la loi sur l'instruction publique du 4 juillet 1962 qui en son article 89 institue un Office de documentation pédagogique, la Convention du 16 février 2007 passée avec les services de la formation tertiaire et de l'enseignement précise de la manière suivante les missions de la Documentation pédagogique en son art. 2

¹ La Documentation pédagogique a pour mission de mettre à disposition, prioritairement des enseignants en formation et en activité, des ressources documentaires dans les domaines concernant l'éducation et l'instruction.

² Elle offre ses services au public dans trois sites, à savoir à Brigue et à St-Maurice qui sont respectivement les sites principaux pour le Haut-Valais et le Valais romand et à Sion qui est le site secondaire pour le Valais central.

³ Respectivement pour le Haut-Valais et le Valais romand, les sites de Brigue et St-Maurice assurent la fourniture de la :

- documentation spécialisée pour la formation de base (enseignants et étudiants HEPVS) et continue (formateur et personnel enseignant en activité des divers ordres)
- documentation spécialisée et des accès aux réseaux pour la recherche appliquée
- documentation didactique (supports d'enseignement) pour les enseignants praticiens
- documentation professionnelle générale pour les enseignants praticiens

⁴ Le site de Sion est un service de proximité pour le personnel enseignant en activité dans le Valais central. Il fonctionne comme une antenne délocalisée du site de St-Maurice, en s'appuyant sur ses compétences et fonds plus complets en vue d'assurer la fourniture pour le Valais central de la :

- documentation didactique de base (supports d'enseignement) pour les enseignants praticiens
- documentation professionnelle générale de base pour les enseignants praticiens

3.1.2.5 Bibliothèque musicale

La Convention passée avec le Conservatoire cantonal et le Conservatoire cantonal supérieur et Académie Tibor Varga en date du 20 novembre 2003 précise de la manière suivante le mandat de la Bibliothèque musicale (art. 1):

« [La] bibliothèque musicale ... propose aux élèves du Conservatoire, de la HEM VS et au public général une collection de partitions musicales destinées à la pratique de la musique instrumentale et vocale. Elle peut être complétée d'autres documents (livres, documents audiovisuels, etc.). »

3.1.3 Sélection

- **En tant que Médiathèque d'étude et d'information**

La MV est une médiathèque d'étude et d'information : elle se trouve donc à la charnière des bibliothèques universitaires et des bibliothèques de lecture publique.

Elle fournit des documents de niveau scientifique et d'intérêt général, à des publics variés, en vue de leur formation, de l'exercice de leurs professions, de leur culture générale.

- **Fonds documentaire**

Le fonds comprend un choix d'ouvrages permettant de s'informer sur les divers aspects de la vie individuelle et sociale, reflétant de manière fidèle et équilibrée les courants de pensée, les activités de groupes sociaux organisés ou non, les enjeux politiques, économiques, culturels et sociaux de notre pays et du monde.

En fonction des publics concernés, les choix correspondent à trois niveaux :

- Niveau 1 : notions simples, information sommaire
- Niveau 2 : information plus complète, matière plus approfondie
- Niveau 3 : information très complète, public spécialisé, lecture ardue

Elle offre les documents de base des principaux domaines de la connaissance et de l'activité humaine, en particulier, dans les sciences humaines, les ouvrages correspondant au niveau du bachelor. A ce titre, le fonds comprend notamment :

- les oeuvres complètes des auteurs principaux
- une sélection des oeuvres des auteurs secondaires
- un choix de périodiques représentatifs de leur domaine
- un appareil bibliographique et de référence comprenant les sources essentielles dans leur domaine

- **Langues**

60% des collections sont en français, 40% en allemand.

Les autres langues ne sont prises en considération que dans les cas suivants :

1. aucun ouvrage équivalent n'existe en français ou en allemand
2. les oeuvres littéraires majeures en langue originale

- **Dépôt**

MV-SION : fonds en français ; MV-BRIG : fonds en allemand; MV-ST-MAURICE : fonds de référence en français. Les fonds dans les autres langues peuvent être déposés dans les trois sites.

- **Ressource électronique en ligne**

Dans le domaine des ressources électroniques en ligne disponibles par abonnement ou achat de licence, la sélection, sur la base des critères évoqués dans ce point 3.1.2 du PDC, doit être faite à l'échelle de la MV et

soumise d'abord à VSnet pour acquisition. En cas d'impossibilités technique ou financière de la part de VSnet, la sélection doit être soumise à la direction de la MV. Il n'y a pas d'acquisition de ressources électroniques en ligne limitée à un site. En application de ce principe, les ressources électroniques auxquelles la MV accède en tant que médiathèque spécialisée de la HEPVS sont mises à disposition dans tous les sites de la MV.

- **Exclusion**

Les ouvrages (tous supports confondus) violemment polémiques et simplificateurs, à l'exception des ouvrages de cette catégorie ayant rencontré une résonance internationale ; catalogués, ceux-ci seront disponibles en magasin mais exclus du libre accès, une limite d'âge inférieure peut également être fixée pour leur consultation. Des exclusions plus spécifiques sont précisées pour certaines rubriques.

- **En tant que Documentation pédagogique**

La Documentation pédagogique est un centre de ressources didactiques et générales : elle fournit des documents de niveau scientifique et d'intérêt général aux enseignants en formation (initiale et/ou continue) et au corps professoral HEPVS, en vue de leur formation et de l'exercice de leur profession.

- o Elle offre les documents de base des principaux domaines de la connaissance et de l'activité humaine, en particulier, dans les **sciences de l'éducation**, les ouvrages correspondant au cycle universitaire jusqu'au bachelor.
- o Elle fournit des documents de niveau élémentaire, moyen, secondaire 1 et 2 à destination du public scolaire (élèves, classes) en complémentarité avec les bibliothèques communales et scolaires.

- **Ouvrages de base**

Le fonds comprend dans le domaine des sciences de l'éducation et des disciplines d'enseignement :

- o une importante collection d'ouvrages de base
- o Un choix de périodiques représentatifs
- o Un appareil bibliographique et de référence comprenant les sources essentielles des domaines cités.
- o Des manuels pédagogiques, didactiques, méthodologiques et scolaires
- o Des moyens audiovisuels et électroniques

- **Fonds documentaire**

1. Le fonds comprend un choix d'ouvrages permettant de s'informer sur les courants de pensée, les méthodes pédagogiques, les pratiques dans l'enseignement, la politique, la sociologie, la philosophie de l'éducation, et la recherche pédagogique.

2. Le fonds comprend également un choix d'ouvrages et de moyens audiovisuels de nature encyclopédique en lien avec les disciplines d'enseignement.

En fonction des publics concernés, les choix correspondent à trois niveaux :

- Niveau 1 : notions simples, information sommaire.
- Niveau 2 : information plus complète, matière plus approfondie
- Niveau 3 : information très complète, public spécialisé, lecture ardue.

- **Langues**

60% des collections sont en français, 40% en allemand.

Les autres langues ne sont prises en considération que sous trois conditions

- aucun ouvrage équivalent n'existe en français ou en allemand.
- s'il s'agit d'oeuvres littéraires majeures en langue originale.
- s'il s'agit de documents destinés à l'intégration scolaire des enfants de langue étrangère, particulièrement dans les classes enfantines et primaires.

- **Dépôt**

- DP-BRIG : fonds didactique et général en allemand pour les enseignants en formation initiale et continue, le corps professoral de la HEPVS et les enseignants praticiens de tous les degrés scolaires du Haut-Valais ;
- DP-ST-MAURICE fonds didactique et général en français pour les enseignants en formation initiale et continue, le corps professoral de la HEPVS et les enseignants praticiens de tous les degrés scolaires du Valais romand ;
- DP-Sion : fonds didactique et général en français pour les enseignants praticiens pour le Valais central
- Les fonds dans les autres langues peuvent être déposés dans les trois sites.

- **Sélection**

La DP-Sion est sélectionnée par la MV-St-Maurice, section DP

- **En tant que médiathèque communale**

En tant que médiathèque communale pour les villes de Saint-Maurice, de Martigny et de Brigue, la MV acquiert, sur les fonds communaux, des documents à l'usage d'un large public (littérature de fiction) et des documentaires, essentiellement de niveau 1, destinés notamment à la pratique des loisirs.

- **En tant que bibliothèque secondaire II**

En tant que bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice, la MV acquiert, sur les fonds cantonaux du Collège, des documents à l'usage des étudiants et des enseignants du secondaire II, essentiellement de niveau 2 et 3, destinés notamment à l'étude.

3.1.4 Traitement

- ◆ **Signalement** : dans RERO. En ce qui concerne les ressources électroniques en ligne, signalement et localisation sur les sites www.vsnet.ch et www.mediathèque.ch ainsi que sur les OPAC des MV.
- ◆ **Localisation** :
 - * MV-SION : fonds cantonaux en français de prêt et de référence ; fonds didactiques de la documentation pédagogique
 - * MV-BRIG : fonds cantonaux en allemand de prêt et de référence ; fonds didactiques de la documentation pédagogique ; fonds communaux
 - * MV-ST-MAURICE : fonds cantonaux de référence en français; fonds didactiques de la documentation pédagogique ; fonds communaux, fonds secondaire II
 - * MV-MARTIGNY : fonds cantonaux de référence en français, fonds communaux
- ◆ **Conservation** :
 - * Niveau 2 (conservation à moyen terme, consommation contrôlée) : ouvrages de référence non renouvelables, outils de travail non renouvelables : ouvrages de base, grandes éditions de texte, sources
 - * Niveau 3 (Conservation à court terme, consommation courante) : ouvrages courants, fonds cantonaux d'intérêt général, fonds communaux
 - * Niveau 4 (Aucune conservation, exclusion/élimination) : élagage en fonction de critères à définir

3.2 Lignes directrices spécifiques par sujets

| | |
|-------------------|----|
| 3.2.1 GENERALITES | 36 |
| 3.2.2 PHILOSOPHIE | 37 |
| 3.2.3 PSYCHOLOGIE | 39 |
| 3.2.4 RELIGION | 41 |
| 3.2.5 ECONOMIE | 43 |
| 3.2.6 DROIT | 45 |

| | |
|---|----|
| 3.2.7 SCIENCES SOCIALES | 47 |
| 3.2.8 SCIENCES PURES | 49 |
| 3.2.9 CORPS HUMAIN, MEDECINE, SANTE | 51 |
| 3.2.10 SCIENCES APPLIQUEES, TECHNOLOGIES | 53 |
| 3.2.11 ARTS ET ARTS APPLIQUES | 55 |
| 3.2.12 BANDES DESSINEES | 57 |
| 3.2.13 CINEMA | 58 |
| 3.2.14 MUSIQUE | 59 |
| 3.2.15 SPORTS, JEUX, DIVERTISSEMENT, LOISIRS | 62 |
| 3.2.16 LINGUISTIQUE, HISTOIRE LITTERAIRE GENERALE | 64 |
| 3.2.17 LITTERATURE FRANÇAISE | 66 |
| 3.2.18 LITTERATURE ALLEMANDE | 68 |
| 3.2.19 AUTRES LITTERATURES | 70 |
| 3.2.20 GEOGRAPHIE | 71 |
| 3.2.21 Histoire | 73 |

3.2.1 Généralités

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- * Encyclopédies générales, bibliographies générales et spécialisées, ouvrages de références généraux
- * Bibliothéconomie et documentation
- * Presse : principaux journaux et magazines d'opinion suisses. Choix de magazines et journaux de référence étrangers, en priorité en langue française et allemande

2. Forme

- * Pour les bibliographies, privilégier les supports électroniques (cédéroms ou bases de données en ligne)
- * Pour les encyclopédies générales, support papier + supports électroniques, selon la nature et la complémentarité des supports
- * Pour les journaux, support papier et microformes ou cédéroms pour la conservation
- * Pour les journaux, support papier et microformes ou cédéroms pour la conservation

B. Documentation pédagogique

A la différence des MV de Brigue et de St-Maurice, lesquelles peuvent compter sur les médiathèques communales pour fournir au public scolaire des degrés élémentaire, moyen et secondaire 1 des documents de référence, ce n'est pas le cas de la MV Sion, à laquelle est rattachée la DP de Sion. Cette dernière doit pouvoir fournir des encyclopédies générales, des ouvrages de référence et des magazines d'intérêt général à ce public.

C. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

1. Contenu

- * Encyclopédies générales, bibliographies générales et spécialisées, ouvrages de références généraux

2. Forme

- * Pour les bibliographies, privilégier les supports électroniques (cédéroms ou bases de données en ligne)
- * Pour les encyclopédies générales, support papier + supports électroniques, selon la nature et la complémentarité des supports

3.2.2 Philosophie

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- * Couverture du champ général de la philosophie, de la métaphysique, de l'éthique, de l'épistémologie, de la logique, etc. Priorité sera donnée à la couverture historique, avec un choix d'ouvrages généraux, synthétique sur l'histoire de la philosophie. Tout en donnant la priorité à la philosophie occidentale, les grands courants des philosophies non occidentales sont également représentés
- * Représentation de la philosophie contemporaine vivante
- * Acquisition des oeuvres principales des philosophes, des moralistes et des maîtres de sagesse
- * Choix de revues de philosophie représentatif des écoles et des tendances

2. Niveau

- * Les ouvrages de philosophie générale sont essentiellement destinés à la culture générale et à l'étude, dans les classes de philosophie des collèges et au niveau du bachelor.
- * Les ouvrages de sagesse et de morale pratique s'adressent à un public plus large : ils seront généralement d'un niveau de complexité moindre
- * Exclusion : on exclura les ouvrages de "recettes philosophiques" sommaires, ainsi que les ouvrages de moralité pratique tributaires des modes, de durée de vie très courte

Notoriété de l'auteur

- * Collections complètes des oeuvres des auteurs essentiels classiques et "classiques contemporains", dans des éditions critiques, et également dans des éditions courantes actuelles donnant accès au corpus philosophique à un large public
- * Oeuvres essentielles, isolées, des principaux philosophes, dans des éditions courantes, modernes, pour un public plus large, moins spécialisé, dans le cadre de la culture générale
- * Sélection des oeuvres des auteurs secondaires, dans de bonnes éditions, reflétant, de manière équilibrée, les courants de la pensée philosophique moderne
- * Oeuvres critiques de base sur les auteurs classiques d'hier et d'aujourd'hui. Ces ouvrages traitent en général l'ensemble de l'oeuvre d'un auteur, ou des aspects essentiels, à l'exclusion des études très pointues sur des points périphériques

3. Forme

- * Essentiellement des imprimés
- * Documents électroniques pour les ouvrages de référence et les textes des grands auteurs

4. Langue

- * Les oeuvres des philosophes, dans les deux langues cantonales
- * Pour les philosophes importants des cultures voisines, également les textes dans leur langue originale
- * Les oeuvres critiques et historiques, dans les deux langues cantonales, et éventuellement en une autre langue (anglais), pour des documents essentiels non traduits en français et en allemand
- * Revues essentielles en langue anglaise

B. Documentation pédagogique

2. Niveau

- * Les ouvrages de philosophie générale doivent s'adresser aux élèves des classes de niveau moyen et secondaire 1.

3. Forme

- * Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- * Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- * Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)

C. Médiathèques communales de Brigue, Martigny et Saint-Maurice

1. Contenu

- * Introduction à la philosophie générale
- * Introduction à l'histoire générale de la philosophie
- * Anthologies des auteurs principaux; recueils de textes commentés

2. Niveau

- * Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable.
- * Offres spécifiques pour enfants et jeunes

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

4. Langue

- * Les oeuvres des philosophes, en français
- * Pour les philosophes importants des cultures voisines, également les textes dans leur langue originale

3.2.3 Psychologie

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- * Couverture du champ de la psychologie générale et de la psychanalyse
Représentation équilibrée des écoles, des tendances, des courants de pensée
- * Accès à la psychologie actuelle, en relation avec les problèmes de l'homme d'aujourd'hui
- * Littérature du "bien-être psychologique" et du développement personnel permettant de comprendre son psychisme et d'agir sur lui

2. Niveau

Niveau de complexité

- * Documents de psychologie générale et de psychanalyse destinés à la culture générale et à l'étude au collège et au niveau du bachelor.
- * Littérature de bien-être pour un public plus large, de complexité moindre
- * Exclusion : recettes faciles et simplificatrices

Notoriété de l'auteur

- * Corpus des oeuvres des psychologues et des psychiatres reconnus, dans des éditions critiques, et également dans des éditions courantes actuelles donnant un accès facilité aux oeuvres à un large public
- * Oeuvres essentielles, isolées, des principaux psychologues et psychiatres, dans des éditions courantes, modernes, accessibles à un public non spécialisé
- * Sélection des oeuvres des auteurs secondaires, reflétant, de manière équilibrée, les courants de la pensée moderne
- * Les oeuvres critiques de base sur les auteurs et les écoles, traitant l'ensemble de l'oeuvre d'un auteur, ou des aspects essentiels, non pas des points périphériques

3. Forme

- * Essentiellement des imprimés

4. Langue

- * Les oeuvres dans les deux langues cantonales
- * Pour les psychologues importants des cultures voisines, également les textes dans leur langue originale
- * Les oeuvres critiques et historiques, dans les deux langues cantonales, et éventuellement en anglais, pour des documents essentiels non traduits en français et en allemand

5. Complémentarité

- * Collaboration avec les HES.

B. Documentation pédagogique

1. Contenu

Couverture des champs de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent, la psychopédagogie et la psychologie scolaire, psychologie sociale (psychosociologie, rapport maître-élève), psychologie appliquée (tests, évaluations, ...)

2. Forme

Concernant la psychologie de l'enfant, de l'adolescent, la psychopédagogie et la psychologie scolaire

- * Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- * Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- * Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- * Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)

C. Collections communales de Brigue, Martigny et St-Maurice

1. Contenu

- * Guides pratiques, manuels, ouvrages donnant des conseils sur les problèmes de la vie quotidienne et le "bien-être psychologique"
- * Eviter les ouvrages peu sérieux sur les sciences occultes
- * Exclusion : ouvrages purement théoriques

2. Niveau

- * Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable
- * Ouvrages pour les enfants et les jeunes : collections spécifiques, ex.: *Ainsi va la vie*, *Le petit*

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.4 Religion

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- * Couverture du champ général de la religion en général et des différentes religions en particulier
- * Documents permettant l'étude et la compréhension des grandes Eglises établies. Représentation équilibrée des écoles et des tendances. Pluralisme
- * Catéchismes, manuels, guides pratiques des grandes Eglises
- * Accès aux grands courants religieux, notamment contemporains, dans un esprit d'ouverture
- * Etude et présentation générale des mouvements religieux secondaires
- * Exclusion : Le matériel de propagande trop prononcée en faveur de mouvements susceptibles de dérives sectaires au sens où l'entend le CIC (Centre intercantonal d'information sur les croyances <http://www.cic-info.ch>).

2. Niveau

Notoriété de l'auteur

- * Corpus des oeuvres fondatrices des grandes religions et des grands penseurs religieux dans des éditions critiques et dans des éditions modernes accessibles à un large public

3. Forme

- * Imprimés
- * Documents électroniques, cédéroms, pour les ouvrages de référence et les oeuvres fondatrices des religions (Bible, Coran, etc.)

4. Langue

- * Les oeuvres des penseurs et fondateurs de religions, dans les deux langues nationales ; également dans leurs langues originales, spécialement pour les penseurs religieux chrétiens (latin, grec, ...)

5. Exclusion

B. Documentation pédagogique

2. Niveau

Pour les classes des degrés élémentaires, moyen, secondaire 1 et 2

3. Forme

- * Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- * Imprimés d'intérêt général à usage scolaire

- * Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- * Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)

C. Collections communales de Brigue, Martigny et Saint-Maurice

1. Contenu

- * En priorité, ouvrages d'inspiration chrétienne, biographies de saints, liturgie et fêtes religieuses
- * Introduction aux autres grandes religions
- * Exclusion : ouvrages sectaires ou extrémistes

2. Niveau

- * Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable
- * Offres spécifiques pour enfants et jeunes

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.5 Economie

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- Textes des grands économistes
- Ouvrages permettant de comprendre les techniques et les mécanismes économiques
- Ouvrages de base de l'économie et de l'économie politique. Couverture des économies nationales et régionales; pour la Suisse, économies cantonales
- Couverture de l'actualité économique et de ses enjeux
- Techniques de gestion dans leurs différentes applications
- Statistiques détaillées et sectorielles pour la Suisse. Pour les pays d'Europe, et les Etats Unis, statistiques générales

2. Niveau

- Textes de bases des grands théoriciens de l'économie
- Exclusion : recettes faciles et études très spécialisées sur des sujets périphériques

3. Forme

- Manuels, notamment pour la compréhension des mécanismes économiques et les techniques de gestions
- Documents électroniques pour les statistiques

4. Langue

- Prioritairement, la langue du site. Ouvrages en langue anglaise, quand il n'y a pas d'équivalent en français et en allemand; possibilité d'abonnement à des revues générales de langue anglaise

B. Documentation pédagogique

1. Niveau

Classes du secondaire 1

2. Forme

- Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)

C. Collections communales de Brigue, Martigny et St-Maurice

1. Contenu

- Public cible : petites entreprises privées
- L'économie au quotidien (guide fiscal, cours de comptabilité, conduite du personnel, etc.)
- Exclusion : ouvrages purement théorique

2. Niveau

- Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable
- Pas d'offre pour les jeunes et les enfants (Brigue)
- Ouvrages spécifiques pour les jeunes et les enfants, donnant des définitions simples, avec exemples pratiques (argent de poche...)

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.6 Droit

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- Droit suisse
 - * Textes légaux en prêt et en référence, pour les juristes et les étudiants
 - * Commentaires importants (ex. Berner, Zürcher Kommentar), pour les juristes et les étudiants
 - * Manuels de base
 - * Ouvrages vulgarisés pour le citoyen (héritage, succession)
 - * Exclusion : thèses, sauf les études sur les nouveaux éléments du droit (droit du divorce...). Droit des cantons, à l'exception de celui des cantons limitrophes
 - * Autres droits nationaux : exclus
- Droit international
 - * lorsque la Suisse est impliquée

2. Forme

- Pour les textes législatifs et les commentaires, privilégier la forme électronique, cédéroms, ou base de données en ligne

3. Langue

- Langue des sites. Anglais, pour le droit international

B. Documentation pédagogique :

1. Contenu

- Législation scolaire valaisanne
- Législation scolaire suisse : renvoi à IDES (Information Documentation Education Suisse) de la CDIP : www.ides.ch
- Instruction civique, citoyenneté
- Droits fondamentaux (droit de l'Homme, droit de l'enfant...)

2. Forme

- Pour les textes législatifs et les commentaires, privilégier la forme électronique, cédéroms, ou base de données en ligne

Pour l'instruction civique, la citoyenneté et les droits fondamentaux

- * Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- * Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- * Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- * Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)

C. Collections communales de Brigue, Martigny et St-Maurice

1. Contenu

- Problèmes pratiques de la vie quotidienne, guides, manuels (mariages, successions, impôts, divorces, baux, etc.)
- Recueil des lois fédérales et valaisannes

2. Niveau

- Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable
- offre pour les jeunes et les enfants (MV-Martigny)

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.7 Sciences sociales/ Sciences de l'éducation

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- Ouvrages de base des sciences sociales en général, la sociologie, les phénomènes de société, la politique, les statistiques, l'éducation
- Ouvrages permettant de comprendre l'organisation de la société. Fonds représentatifs des divers groupes sociaux, des tendances, des enjeux
- Couverture de l'actualité sociale et de ses enjeux
- Statistiques détaillées et sectorielles pour la Suisse. Pour les pays d'Europe, et les Etats Unis, statistiques générales

2. Niveau

- Textes de bases des grands théoriciens des sciences sociales
- Exclusion : recettes faciles ; études très spécialisées sur des aspects secondaires et périphériques.

3. Forme

- Importance des revues
- Documents électroniques pour les statistiques

4. Langue

- Prioritairement, la langue du site. Ouvrages en langue anglaise, quand il n'y a pas d'équivalent en français et en allemand; possibilité d'abonnement à des revues générales de langue anglaise

B. Documentation pédagogique

1. Contenu

- Couverture des sciences de l'éducation :
 - * Concepts pédagogiques, histoire de l'éducation, théories de l'apprentissage, méthodologies et méthodes pédagogiques, didactique, politique, philosophie et sociologie de l'éducation
 - * Formation des adultes
 - * Etude et recherche pédagogique
 - * Education, enseignement spécialisé (documents de référence)

2. Niveau

- Référence : éditeurs spécialisés (sources de sélection)

3. Forme

- Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, articles ...)
- Imprimés d'intérêt général à usage scolaire

- Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)
- Travaux de diplômes

C. Collections communales de Brigue, Martigny et St-Maurice

1. Contenu

- Domaines couverts : éducation, politique locale et politique suisse, problèmes et phénomènes sociaux actuels
- Education : ouvrages de conseils pour les parents, thèmes et problèmes scolaires
- Formation et formation continue
- Toxicomanies : matériel d'information et de formation, guides et conseils pratiques
- Exclusion : ouvrages purement théoriques ; ouvrages polémiques ou provocateurs

2. Niveau

- Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable
- Ouvrages pour les enfants et les jeunes

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.8 Sciences pures

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- Ouvrages de vulgarisation pour un public non spécialisé
- En géologie et en minéralogie de la Suisse, études plus spécialisées, notamment sur les Alpes. Il en va de même pour la zoologie et la botanique de l'arc alpin

2. Niveau

- Manuels de base, collègue

3. Forme

- Importance des ouvrages de référence

4. Langue

- Langue du site. Ouvrages de référence, si nécessaire, également en anglais

B. Documentation pédagogique

1. Contenu

- Disciplines d'enseignement
 - * Mathématiques
 - * Sciences naturelles : biologie, géologie, chimie, zoologie, physique
 - * Environnement : Mensch und Umwelt, l'Homme et son milieu (voir aussi 3.2.10, 3.2.20, 3.2.21, ...)

2. Niveau

- Manuels de base, niveau élémentaire, moyen, secondaire 1, et 1^{er} cycle

3. Forme

Concernant les disciplines d'enseignement

- Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)
- Mallettes pédagogiques (thématiques, expérimentales, ...)
- Jeux pédagogiques

C. Collections communales de Brigue, Martigny et St-Maurice

1. Contenu

- Domaines : l'écologie, les Alpes dans l'environnement valaisan (guides, manuels pratiques)

2. Niveau

- Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable.
- Offres spécifiques pour enfants et jeunes

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.9 Corps humain, médecine, santé

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- Ouvrages de référence : dictionnaires, vocabulaire, atlas d'anatomie...
- Ouvrages de base sur les maladies physiques et mentales courantes et moins courantes, les traitements, les médicaments
- Prévention, pédiatrie, gérontologie...
- Histoire de la médecine, biographie des grands médecins
- Représentation de l'ensemble des médecines : médecine classique, médecine parallèle, médecine naturelle, populaire, allopathe...
- Santé publique
- A exclure : médecine vétérinaire, les ouvrages de recettes-miracle , les maisons d'édition donnant des informations fausses et dangereuses dans des livres du genre : "J'ai guéri mon cancer tout seul"

2. Niveau

- Ouvrages de référence, manuels et guides pratiques généraux pour un public averti, les professions paramédicales, les étudiants en médecine du 1^{er} cycle
- Ouvrages de vulgarisation pour un public non

3. Forme

- Livres, cassettes vidéo, périodiques, éventuellement cédéroms

4. Langues

- dans la langue du site ; pour les ouvrages de référence destinés aux étudiants, en langue anglaise

B. Documentation pédagogique

2. Niveau

- Ouvrages de vulgarisation pour un public non spécialisé (classes des degrés élémentaire, moyen, secondaire 1 et 2)

3. Forme

- Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)
- Mallettes pédagogiques (thématiques, expérimentales, ...)
- Jeux pédagogiques

C. Collections communales de Brigue, Martigny et Saint-Maurice

1. Contenu

- Santé, maladies, soins et entretien du corps, alimentation; médecines alternatives et naturelles (ouvrages donnant une information de base et des conseils pratiques, notamment dans le domaine de la prévention)
- Médecine vétérinaire pratique pour animaux domestiques

2. Niveau

- Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable
- Offres spécifiques pour enfants et jeunes

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.10 Sciences appliquées, technologies

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- **Arts de l'ingénieur** : traités de base des grands domaines, particulièrement ceux présents en Valais (génie civil, génie rural, chimie, électricité...) N.B. tenir compte de la Médiathèque des sciences de l'ingénieur de la HES-SO Valais
- **Les métiers** : manuels généraux permettant d'apprendre des métiers à large population (maçon, boulanger, coiffeur, ferblantier, secrétaire) + traités permettant d'appliquer une technique dans des domaines généraux (agriculture, agriculture biologique, taille, informatique, bureautique)
- **Les amateurs**
 - * Ouvrages de conseils pratiques pour un public intéressé, mais non spécialisé, en vue d'une mise en œuvre directe de techniques diverses.
 - * Bricolage : ouvrages approfondis, spécifiques à des domaines spécialisés.

2. Forme

- Livres
- Documents audiovisuels
- Vidéo
- Documents électroniques pour des ouvrages de références

3. Langue

- Prioritairement, langue du site
- En anglais, pour les ouvrages n'ayant pas d'homologue dans la langue du site

4. Pérennité

- Actualiser régulièrement les fonds, en tenant compte des découvertes scientifiques et des progrès techniques

B. Documentation pédagogique

1. Contenu

- Problématique de l'homme et son environnement (Mensch und Umwelt, voir aussi 3.2.8, 3.2.20, 3.2.21, ...)

2. Niveau

- Pour les classes des degrés élémentaire, moyen et secondaire 1

3. Forme

- Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- Imprimés d'intérêt général à usage scolaire

- Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)
- Mallettes pédagogiques (thématiques, expérimentales, ...)
- Jeux pédagogiques

C. Collections communales de Brigue, Martigny et St-Maurice

1. Contenu

- Hobby et bricolages domestiques : ouvrages pratiques, réparations
- Ouvrages de cuisine, recettes, etc.
- Informatique : introduction, manuels d'utilisation; formation continue

2. Niveau

- Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable
- Offres spécifiques pour enfants et jeunes

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.11 Arts et arts appliqués, Education artistique (Technische Gestaltung)

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- **Arts**

- * Histoire de l'art, ses principaux mouvements, ses écoles, ses tendances
- * Les artistes
- * Les oeuvres (un film, un monument...)
- * Les institutions : collections, musées...
- * Les genres, les périodes, les civilisations, avec un degré de priorité décroissant selon la distance (temps/espace/intérêt)

- **Arts appliqués**

- * Manuels généraux des arts appliqués destinés à l'apprentissage d'un métier (art du vitrail, de l'affiche...)
- * Traités techniques généraux
- * Ouvrages de conseils pratiques pour des amateurs et un public intéressé

2. Forme

- Cédéroms
- DVD/Vidéo
- Ouvrage de référence
- Catalogues : si le catalogue a une valeur de monographie dont l'intérêt va au-delà du simple guide de l'exposition + catalogues raisonnés pour les artistes de niveau international
- Exclure les collections redondantes
- Apporter, parallèlement au texte, une attention particulière à la qualité de la reproduction à celle de la reliure (format et poids) en vue de faciliter l'emprunt ou la consultation.

3. Langue

- Prioritairement, langue du site
- En anglais, pour les ouvrages n'ayant pas d'homologue dans la langue du site

B. Documentation pédagogique

1. Contenu

- Education artistique (Activités créatrices manuelles-ACM)
 - * Apprentissage du dessin technique, artistique, peinture et autres activités créatrices
 - * Activités d'éveil (apprentissage de la forme, de la couleur, de la matière, de l'espace, ...)

2. Niveau

- Pour les classes des degrés élémentaire, moyen, et secondaire 1

3. Forme

- Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)
- Mallettes pédagogiques (thématiques, expérimentales, ...)
- Jeux pédagogiques

C. Collections communales de Brigue, Martigny et Saint-Maurice

1. Contenu

- Ouvrages généraux sur les périodes, les styles, les figures marquantes de l'art
- Accent mis sur les arts "modernes " (danse, vidéo, et.)
- Les arts appliqués et l'artisanat, surtout comme hobby, (ouvrages pratiques)
- Exclusion : les ouvrages sur les diverses théories de l'art

2. Niveau

- Accent particulier mis sur l'offre à l'intention des enfants et des jeunes

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.12 Bandes dessinées

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- Choix de bandes dessinées non documentaires pour adultes. Oeuvres essentielles des principaux auteurs classiques et contemporains. Représentation des diverses écoles, styles, tendances. Priorité aux oeuvres de création et à la valeur artistique. Exclusion : BD à caractère pornographique ou prônant une violence gratuite
- Les BD documentaires font partie des collections spécifiques par sujet. Elles obéissent donc aux lignes directrices particulières à chaque sujet.

2. Langue

- Langue du site

B. Documentation pédagogique

1. Contenu

- Les bandes dessinées à caractère pédagogique

2. Forme

- Pour les bandes dessinées à caractère pédagogique
- Lectures suivies (jeunes et enfants), bibliothèques de classe

C. Collections communales de Brigue, Martigny et Saint-Maurice

1. Contenu

- Choix de bandes dessinées non documentaires pour tout public. Représentation des oeuvres des principaux auteurs classiques et contemporains. Exclusion : BD à caractère pornographique ou prônant une violence gratuite
- Les BD documentaires font partie des collections spécifiques par sujet. Elles obéissent donc aux lignes directrices particulières à chaque sujet

2. Forme

- Privilégier les acquisitions par collections

3. Langue

- Langue du site

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.13 Cinéma

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- Choix de films représentatifs de l'histoire du cinéma. Large représentation des auteurs marquants, des genres, des écoles, des cinémas nationaux. Attention donnée à la création contemporaine et au cinéma d'art et d'essai. Complémentarité avec l'offre des vidéo-clubs. Exclusion : films à caractère pornographique ou prônant une violence gratuite

2. Forme

- Uniquement sur DVD (abandon du support VHS)

3. Langue

- Langues du site. Priorité aux films en version originale

B. Documentation pédagogique

1. Contenu

- Divertissement pour les classes des degrés élémentaire, moyen et secondaire 1
- Adaptation d'œuvres littéraires, particulièrement de la littérature jeunesse

2. Forme

- Pour les écoles, enregistrements vidéo (diffusion des lecteurs dvd et projecteur informatique non encore établie dans les écoles)

C. Collections communales de Brigue, Martigny et Saint-Maurice

1. Contenu

- Choix de films représentatifs de l'histoire du cinéma: représentation des auteurs marquants, films contemporains de divertissement. Dessins animés. Complémentarité avec l'offre des vidéo-clubs. Exclusion : films à caractère pornographique ou prônant une violence gratuite

2. Forme

- Uniquement sur DVD (abandon du support VHS)

3. Langue

- Langue du site. Priorité aux films en langue originale

4. Public

- Tout public

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.14 Musique

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

Imprimés et autres supports que le son

1. Contenu

- Ouvrages théoriques sur la musique, ses techniques, le son, la composition
- Ouvrage de base sur la musique en général, son histoire, ses spécificités géographiques, nationales
- Les diverses musiques (classiques, jazz, chansons...) et les genres musicaux (musiques vocales, sacrées, opéra, country)
- Les musiques du monde, musiques ethnographiques
- Les compositeurs et les interprètes
- Les instruments de musique (méthodes pour l'apprentissage des instruments largement pratiqués)
- Partitions musicales
 - * Recueil de partitions pour l'exercice individuel de la musique
 - * Recueil de chansons françaises, allemandes, anglaises, des musiciens importants
 - * Recueils de chansons populaires françaises, allemandes, anglaises

2. Forme

- Livres
- Documents électroniques, notamment pour les interprétations des oeuvres
- Dictionnaires et encyclopédies sur papier et/ou supports électroniques
- Vidéo de spectacles musicaux, opéras, tours de chant

3. Langue

- Prioritairement, la langue du site, sauf pour les ouvrages de référence qui seront en anglais, et également dans la deuxième langue cantonale, si rien de pareil n'existe dans la langue du site

Discothèque musicale

1. Contenu

- Couverture de l'ensemble des musiques, des genres, des techniques
- Sélection en fonction des principes suivants
 - * Importance de l'auteur et/ou de l'œuvre
 - * Représentativité de l'auteur et/ou de l'œuvre dans le contexte de la production musicale d'une période historique, d'un genre musical, d'un style, d'une école
 - * Intérêt confirmé ou supposé du public pour l'œuvre

- * Dans le contexte d'une collection couvrant les grandes périodes historiques des diverses musiques, priorité donnée aux productions actuelles
- Typologie des genres musicaux
 - * Musique classique. Représentation de toutes les périodes et de tous les genres musicaux. Pour les oeuvres du passé notamment, on opère un large choix d'oeuvres des auteurs importants, et non un petit choix d'oeuvres d'auteurs secondaires On privilégie les interprétations récentes, d'excellente qualité sonore.
 - * Rock. Couverture de la musique rock et des genres associés comme le rap, la techno, la country. Sélection des oeuvres significatives de l'histoire du rock et de ses principaux protagonistes. Accent mis sur les productions actuelles.
 - * Chanson francophone. Sélection des oeuvres représentatives de toutes les époques de la chanson francophone: Oeuvres complètes des grands noms de la chanson française.
 - * Jazz. Sélection des oeuvres significatives de l'histoire du jazz et de ses principaux protagonistes ainsi que des précurseurs du genre comme le gospel, le blues et des dérivés comme le free jazz.
 - * Musiques du monde. Large choix des productions musicales des divers peuples et des divers pays, en fonction de l'intérêt et de l'actualité de ces musiques (musique cubaine, salsa, musique irlandaise...).

B. Documentation pédagogique

Imprimés et autres supports que le son

2. Forme

- Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)
- Mallettes pédagogiques (thématiques, expérimentales, ...)
- Jeux pédagogiques

Discothèque musicale

1. Contenu

- Musique pour enfants et jeunes : comptines, rondes, chœurs d'enfants, chœurs de jeunes, ...
- Méthodes d'apprentissage
- Initiation à l'écoute, aux instruments, ...

2. Forme

- Non-books (multimédia, enregistrements sonores ...)

C. Collections communales de Brigue, Martigny et Saint-Maurice

1. Contenu

- Biographies des principaux musiciens contemporains de variétés
- Large choix de CD : jazz, classique, pop, rock, etc.
- Partitions de musique actuelle populaire

2. Niveau

- Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable
- Offres spécifiques pour enfants et jeunes

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A, à l'exception des partitions musicales

E. Bibliothèque spécialisée dans le domaine musical

Selon la Convention passée avec le Conservatoire cantonal et le Conservatoire cantonal supérieur et Académie Tibor Varga (20 novembre 2003)

1. Contenu de la bibliothèque musicale :

- Partitions musicales destinées à la pratique de la musique instrumentales et vocales
- Livres, documents audiovisuels, etc.

2. Niveau

- Offre spécifique pour les élèves du Conservatoire et de la HEM VS

3.2.15 Sports, jeux, divertissement, loisirs

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- Ouvrages couvrant tous les sports et les jeux
- Accent particulier mis sur les sports pratiqués en Valais, sports d'hiver et de montagne
- Ouvrages d'histoire, de médecine, de sociologie... en rapport avec le domaine
- Biographies des grands sportifs
- A exclure : les livres de photos, sans contenu, du genre "L'année 2000 du cyclisme"

2. Niveau

- Entraîneur et praticien, public intéressé

3. Forme

- Livres, DVDs, éventuellement cédéroms, périodiques

4. Langue

- Dans la langue du site

B. Documentation pédagogique

1. Contenu

- Documents spécifiques de l'éducation physique, de la discipline d'enseignement du sport, de la didactique du mouvement

2. Niveau

- Pour les classes de degrés élémentaire, moyen et secondaire 1

3. Forme

- Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)
- Mallettes pédagogiques (thématiques, expérimentales, ...)
- Jeux pédagogiques

B. Collections communales de Brigue, Martigny et St-Maurice

1. Contenu

- Initiation à la pratique des différents sports
- Règles et règlements des disciplines sportives
- Large choix des principaux jeux
- Bricolage et hobbies
- Priorité aux sports de montagne

2. Niveau

- Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable.
- Offres spécifiques pour enfants et jeunes

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A et B, en y ajoutant la problématique du sport-santé

1. Niveau

- Pour les classes du secondaire II

3.2.16 Linguistique, Histoire littéraire générale

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

a) Linguistique

- Ouvrages théoriques de base (introductions, guides...) dans les domaines suivants : langues et linguistique générale (principaux courants et écoles), linguistique pratique (logopédie...), phonologie/phonétique, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique
- Textes de base des principaux théoriciens de la linguistique, incluant les auteurs des grandes tendances et écoles (de Saussure, structuralisme, grammaire comparative, linguistique textuelle, grammaire comparée et générative, psycholinguistique, sociolinguistique etc...).
- Dialectologie : ouvrages et traités généraux. Ouvrages spécialisés concernant le franco-provençal et les dialectes suisses-alsaciens. Atlas linguistiques de la Suisse et des aires auxquelles nous participons.

b) Apprentissage des langues

- Méthodes d'apprentissage des langues, en priorité les langues largement parlées
- Grammaires, dictionnaires des grandes langues européennes, et des langues parlées par les populations non helvétiques séjournant en Valais

c) Histoire littéraire générale

- Ouvrages de base sur l'histoire générale de la littérature
- Ouvrages de base sur les diverses théories de la littérature
- Couverture de l'ensemble des genres littéraires (roman, théâtre, poésie...)
- Choix d'ouvrages sur la littérature comparée (ouvrages historiques et théoriques)

2. Niveau

- Ouvrages de base, ouvrages de références, textes des auteurs importants et introductions pour l'ensemble des domaines généraux de la linguistique.
- Exclusion : études particulières, spécifiques et spécialisées, thèses universitaires (exception : la dialectologie franco-provençale et suisse alsacienne)

3. Forme

- Livres/Revue
- Cédéroms, notamment pour les ouvrages de référence, atlas linguistique...

4. Langue

- Essentiellement dans la langue du site, à l'exception des textes classiques non disponibles en traduction

B. Documentation pédagogique

1. Niveau pour le contenu de b et c (MV, collections, contenu)

- Pour les classes des degrés élémentaires, moyen et secondaire 1 pour l'apprentissage de la langue maternelle (respectivement français ou allemand) et de la 2^e langue officielle (respectivement allemand ou français)
- Pour l'intégration des enfants de langue étrangère, niveau moyen et secondaire 1

2. Forme

Particulièrement pour l'apprentissage des langues et l'histoire littéraire générale

- Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)
- Mallettes pédagogiques (thématiques, expérimentales, ...)
- Jeux pédagogiques
- Lectures suivies (jeunes et enfants), lecture panachée, bibliothèque de classe

C. Collections communales de Brigue, Martigny et St-Maurice

1. Contenu

- Principales périodes de l'histoire des littératures allemandes, françaises, anglaises, italiennes
- Introduction pratique aux oeuvres littéraires majeures largement lues aujourd'hui
- Biographies des écrivains connus et lus aujourd'hui
- Grammaires et manuels de langues
- Exclusion : la linguistique

2. Niveau

- Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable.
- Offres spécifiques pour enfants et jeunes

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.17 Littérature française

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- Couverture générale du champ de la littérature française, des littératures francophones, nationales ou régionales, particulièrement la littérature suisse romande
- Collections complètes des auteurs classiques et "classiques contemporains" dans des éditions critiques. Sélection parmi les "correspondances"
- Oeuvres essentielles des principaux auteurs contemporains et des auteurs marquants dont on parle
- Oeuvres isolées d'auteurs secondaires dans la mesure où elles sont caractéristiques de l'esprit du temps
- Oeuvres critiques et biographiques sur les principaux auteurs, traitant généralement de l'ensemble de l'œuvre, ou d'aspects essentiels, pas de points périphériques

2. Niveau

- Pour la critique, ouvrages destinés à la culture générale et à l'étude, dans les collèges et au niveau du bachelor. Pour les textes de base des auteurs classiques, niveau universitaire complet
- Ouvrages spécialisés pour la littérature romande
- Exclusion : les thèses, sauf exception, notamment pour la littérature romande

3. Forme

- Essentiellement des imprimés
- Documents électroniques pour les ouvrages de référence et les textes des grands auteurs
- Collections de livres enregistrés de la littérature contemporaine
- Collections de livres lus et d'archives sonores d'auteurs classiques de l'histoire littéraire francophone et d'auteurs « classiques contemporains ».
- Collection de livres en gros caractères d'auteurs classiques de l'histoire littéraire francophone et d'auteurs « classiques contemporains »

4. Langue

- En langue originale pour le site de Sion. Traduction allemande d'auteurs classiques et contemporains pour le site de Brigue

B. Documentation pédagogique

1. Niveau

- Pour la critique, ouvrages destinés à la culture générale et à l'étude, dans le secondaire 1.

2. Forme

- Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)

3. Langue

- En langue originale pour le site de St-Maurice (DP). Traduction allemande d'auteurs classiques et contemporains pour le site de Brigue

C. Collections communales de Martigny et Saint-Maurice

1. Contenu

- Aperçu de la littérature contemporaine, y compris les traductions ; accent mis sur les best-sellers
- Littérature classique : mise à disposition des grands classiques
- Offre particulière en littérature pour les enfants et les jeunes, y compris les bandes dessinées
- Offre pour les personnes âgées
- Offre étendue en romans policiers
- Tendances actuelles : Science-fiction, roman historique, littérature féminine, etc.

2. Niveau

- Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable
- Offres spécifiques pour enfants et jeunes

3. Forme

- En plus des imprimés, vidéos (DVD) sur des oeuvres littéraires ou biographies d'auteurs
- Enregistrements sonores d'oeuvres littéraires : cassettes ou CD

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.18 Littérature allemande

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- Couverture générale du champ de la littérature allemande des différents pays germanophones, particulièrement la littérature suisse alémanique
- Collections complètes des auteurs classiques et "classiques contemporains" dans des éditions critiques. Sélection des "correspondances"
- Oeuvres essentielles des principaux auteurs contemporains et des auteurs marquants dont on parle
- Oeuvres isolées d'auteurs secondaires dans la mesure où elles sont caractéristiques de l'esprit du temps
- Oeuvres critiques et biographiques sur les principaux auteurs, traitant généralement de l'ensemble de l'œuvre, ou d'aspects essentiels, jamais d'aspects périphériques

2. Niveau

- Ouvrages destinés à la culture générale et à l'étude, dans les collèges et au premier cycle universitaire pour les ouvrages critiques. Pour les textes de base des auteurs classiques, niveau universitaire complet
- Ouvrages spécialisés pour la littérature suisse alémanique
- Exclusion : les thèses, sauf exception, notamment pour la littérature suisse alémanique

3. Forme

- Essentiellement des imprimés
- Documents électroniques pour les ouvrages de référence et les textes des grands auteurs
- Collections de livres lus et d'archives sonores d'auteurs classiques de l'histoire littéraire germanophone et d'auteurs « classiques contemporains ».
- Collection de livres en gros caractères d'auteurs classiques de l'histoire littéraire germanophone et d'auteurs « classiques contemporains ».

4. Langue

- En langue originale pour le site de Brigue. Traduction française d'auteurs classiques et contemporains pour le site de Sion

B. Documentation pédagogique

1. Niveau

- Ouvrages destinés à la culture générale et à l'étude, dans le secondaire 1.

2. Forme

- Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)

C1. Collections communales de Brigue

1. Contenu

- Aperçu de la littérature contemporaine, y compris les traductions ; accent mis sur les best-sellers
- Littérature classique peu représentée
- Offre particulière en littérature pour les enfants et les jeunes, y compris les bandes dessinées
- Offre pour les personnes âgées
- Offre étendue en romans policiers
- Tendances actuelles : Science-fiction, roman historique, littérature féminine, etc.

2. Niveau

- Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable
- Offres spécifiques pour enfants et jeunes

3. Forme

- En plus des imprimés, vidéos (DVD) sur des oeuvres littéraires ou biographies d'auteurs
- Enregistrements sonores d'oeuvres littéraires : cassettes ou CD

C2. Collections communales de Martigny et Saint-Maurice

1. Contenu

- Choix de littérature classique allemande en allemand et en traduction française. Public cible : étudiants du collège
- Choix de littérature jeunesse

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.19 Autres littératures

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

1. Langue du site

- Oeuvres représentatives des différentes littératures universelles : éditions critiques pour les auteurs classiques, éditions courantes pour les auteurs contemporains

2. Langues originales

- Anglais, italien, espagnol, portugais, grec et latin classiques
- Large choix d'auteurs et de textes classiques; choix d'auteurs contemporains marquants discutés ou étudiés aujourd'hui
- Le choix est limité exclusivement à l'achat d'ouvrages écrits en langues originales et non de traduction dans ces mêmes langues.

2. Forme

- Essentiellement des imprimés
- Documents électroniques pour les ouvrages de référence et les textes des grands auteurs
- Collections de livres lus et d'archives sonores d'auteurs classiques de l'histoire littéraire et d'auteurs « classiques contemporains ».
- Collection de livres en gros caractères d'auteurs classiques de l'histoire littéraire et d'auteurs « classiques contemporains ».

B. Documentation pédagogique

-

C. Collections communales de Brigue, Martigny et Saint-Maurice

1. Contenu

- Littérature en langue étrangère : choix d'ouvrages de *Bibliomedia*, pour enfants, jeunes et adultes, dans les langues du site et les langues étrangères suivantes : anglais, italien, espagnol, serbo-croate, croate, turc

D. Médiathèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.20 Géographie

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- Présentation monographique de toutes les régions de la terre dans l'ordre de priorité suivant
 - ❖ Suisse dans son ensemble: tous les ouvrages paraissant dans le commerce et qui complètent la collection existante d'éléments nouveaux, atlas généraux et spécialisés par domaine, cartes topographiques à toutes échelles, plans de ville
 - ❖ Cantons suisses et régions voisines du Valais: monographie actuelle sur chacun d'entre eux, villes et régions intéressantes, guides touristiques
 - ❖ Pays voisins de la Suisse: ouvrages à large portée géographique, monographies régionales, guides touristiques nationaux et régionaux, atlas généraux et quelques atlas spécialisés par domaine.
 - ❖ Europe: ouvrages à large portée géographiques, guides touristiques nationaux et régionaux pour les régions particulièrement visitées, atlas généraux
 - ❖ Autres continents: ouvrages à portée géographique continentale, guides touristiques pour les régions particulièrement visitées
- Ouvrages théoriques sur les méthodes de la géographie et des sciences connexes (cartographie...)

2. Niveau

- Pour chacune de ces aires géographiques, des collections de base sont proposées afin d'offrir une base minimale d'information générale. Pour le domaine de priorité 1 et 2, des ouvrages de recherche scientifique sont également acquis

3. Forme

- Livres
- Documents électroniques pour les atlas, plans...
- Reprint pour les grands atlas historique

4. Langue

- Prioritairement la langue du site, pour certains pays peu traités en allemand ou en français, acquisitions en langue anglaise

5. Pérennité

- Les guides sont renouvelés au moins tous les 5 ans

B. Documentation pédagogique

1. Contenu

- Couverture du programme scolaire élémentaire, moyen et secondaire 1
Présentation monographique du Canton du Valais dans son ensemble (cf. complémentarité avec la documentation valaisanne de la MV Sion)
- Problématique de l'homme et son environnement (Mensch und Umwelt, voir aussi 3.2.8, 3.2.10, 3.2.21, ...)

2. Niveau

- Pour les classes des degrés élémentaire, moyen et secondaire 1

3. Forme

- Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)
- Mallettes pédagogiques (thématiques, expérimentales, ...)
- Jeux pédagogiques

5. Pérennité

Les cartes géographiques font l'objet d'une attention particulière compte tenu des bouleversements géo-politiques mondiaux.

C. Collections communales de Brigue, Martigny et St-Maurice

1. Contenu

- Large choix de guides touristiques actuels avec priorité aux pays européens
- Choix de livres d'introduction à des domaines spécifiques de la géographie : géographie culturelle

2. Niveau

- Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable
- Offres spécifiques pour enfants et jeunes

3. Forme

- En plus des imprimés, vidéos (DVD), cédéroms

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

3.2.21 Histoire

A. Médiathèque d'étude et d'information (collections cantonales)

1. Contenu

- Couverture des périodes historiques et des thèmes de l'histoire socioculturelle dans l'ordre de priorité suivant :
 - ◆ Suisse dans son ensemble: tous les ouvrages paraissant dans le commerce + ponctuellement des thèses et des rapports scientifiques.
 - ◆ Régions et cantons voisins du Valais: ouvrages à large portée historique ou traitant un point commun avec le Valais
 - ◆ Pays voisins de la Suisse et particulièrement ceux des aires linguistiques auxquelles se rattache le Valais: ouvrages à large portée historique, biographies de personnages historiques, politiques ou autres de renommée nationale
 - ◆ Europe et Amérique du Nord: ouvrages de synthèse historique nationale ou internationale, biographies de personnalités de renommée européenne
 - ◆ Autres continents: synthèse historique pour les pays importants, synthèse à l'échelle de régions continentales pour les autres, biographies de personnalité de renommée mondiale
- Couverture des grands courants de l'historiographie
- Histoire socioculturelle dans son ensemble
- Exclusion : étude de l'histoire des divers domaines fait partie du domaine propre (Histoire des religions = religion...)

2. Niveau

- Pour chacune de ces aires géographiques, des collections de base sont proposées afin d'offrir une base minimale d'information générale. Pour le domaine de priorité 3, des ouvrages de recherche scientifique sont acquis.

3. Forme

- Livres
- Documents audiovisuels
- Documents électroniques pour les ouvrages de référence (chronologie, encyclopédie)

4. Langue

- Prioritairement la langue du site, avec, pour les cultures voisines, des histoires nationales dans la langue du pays; pour certains pays peu traités en allemand ou en français, acquisitions en anglais

B. Documentation pédagogique

1. Contenu

- Couverture du programme scolaire élémentaire, moyen et secondaire 1 (histoire diachronique, grandes découvertes, ...)
- Couverture des périodes historiques et des thèmes de l'histoire socioculturelle du canton du Valais dans son ensemble (cf. complémentarité avec la documentation valaisanne de la MV Sion)
- Problématique de l'homme et son environnement (Mensch und Umwelt, voir aussi 3.2.8, 3.2.10, 3.2.20, ...)

2. Niveau

- Pour les classes des degrés élémentaire, moyen et secondaire 1

3. Forme

- Imprimés d'intérêt pédagogique (manuels d'enseignement, fichiers et dossiers pédagogiques, port-folio, ...)
- Imprimés d'intérêt général à usage scolaire
- Non-books (diapositives, affiches, transparents, enregistrements d'émissions télévisées)
- Documents électroniques (cd-roms, dvd, ...)
- Mallettes pédagogiques (thématiques, expérimentales, ...)
- Jeux pédagogiques

C. Collections communales de Brigue, Martigny et Saint-Maurice

1. Contenu

- Large choix d'ouvrages d'introduction. Points forts : histoire du Valais et de la Suisse, histoire contemporaine, particulièrement le 20^e siècle. Histoire du Chablais pour Saint-Maurice
- Monographies sur des thèmes importants : guerres mondiales, démocratie, etc.

2. Niveau

- Ouvrages d'accès aisé, écrits dans une langue simple, ne demandant pas de connaissance préalable
- Offres spécifiques pour enfants et jeunes

3. Forme

- En plus des imprimés, reportages vidéo (DVD)

D. Bibliothèque du Collège de l'Abbaye de St-Maurice

Idem point A

4. MISE EN ŒUVRE DU PDC

4.1 Organisation et processus de sélection

4.1.1. Responsabilités

- Le **coordinateur du PDC** est désigné par le directeur de la MV et est responsable devant lui de la bonne application du PDC, pour l'ensemble de la MV. Dans ce but, il est chargé à la fin de chaque année de s'enquérir auprès des sélectionneurs de site, à savoir les directeurs de site, de l'application du PDC et des propositions de modifications en vue de la révision suivante. Les requêtes seront transmises au directeur de la MV pour discussion au sein du CODIR.
- Les **sélectionneurs de site**, à savoir les directeurs de sites ou les personnes désignées par eux, sont responsables du choix des acquisitions pour leur site.
- Les **responsables de domaines**, désignés par les sélectionneurs de site sont responsables de faire des propositions de sélection pour leurs domaines de responsabilité.

4.1.2 Cahier des charges du coordinateur de la PDC

- ✚ Afin de coordonner l'application du PDC, il est chargé à la fin de chaque année de s'enquérir auprès des sélectionneurs de site, à savoir les directeurs de site, de l'application du PDC et des propositions de modifications en vue de la révision suivante.
- ✚ Il joue un rôle de recours et de conseils pour les multiples questions de la vie quotidienne prévues ou non par les textes.
- ✚ Il est responsable de la mise à jour du PDC prévue après une période de cinq ans.
- ✚ Il assume les fonctions de sélectionneur pour le site de Sion dont il fixe, avec la Direction, les crédits d'acquisition alloués à chaque domaine et la nomination des responsables de domaine.
- ✚ Il conduit la supervision annuelle des responsables de domaine de son site.
- ✚ Il est responsable du développement des collections patrimoniales imprimées.

4.1.3 Cahier des charges des sélectionneurs de site

- Le sélectionneur de site organise le choix du matériel d'information (bibliographies courantes, catalogues d'éditeur, choix de revue spécifiques) servant de source de sélection pour les responsables de domaine de son site.
- Le sélectionneur de site, dans le respect des principes du PDC, valide les propositions des responsables de domaine.
- Il traite de façon prioritaire, en collaboration avec les responsables de domaine, les propositions d'achat des usagers.
- Il veille au respect du budget alloué à chaque domaine et à l'ensemble du budget des acquisitions de son site.

- Il nomme les responsables des domaines.
- Il organise les formations nécessaires aux responsables de domaines.
- Il organise l'évaluation du travail des responsables de domaine à l'occasion d'une séance annuelle de bilan rétrospectif.

4.1.4 Cahier des charges des responsables de domaine

- ✓ Le choix des responsables de domaine des collections encyclopédiques se porte prioritairement au sein de l'équipe des bibliothécaires. Ce choix sera fait par le coordinateur du PDC, en collaboration avec sa direction, pour le site de Sion et par les directeurs de 3 autres sites selon les critères suivants : compétences acquises par les responsables actuels des domaines, qualifications propres, répartition équitable de l'ensemble des domaines entre les bibliothécaires, ancienneté.
- ✓ L'activité débute avec la fixation du budget annuel et s'étend sur deux ans ; elle sera évaluée à la fin de ce délai.